

INFOS' CHASSE 67

LE MAGAZINE
DES CHASSEURS
DU BAS-RHIN

N°102 - Juillet - Août - Septembre 2023

DOSSIER

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE FDC 67

DOSSIER

LOCATION DES
CHASSES
COMMUNALES



ACTUALITÉ

LE PLAN D'ACTION
DE LA ZONE À
ENJEUX RÉGIONALE



INFOS'CHASSE 67

LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN
JULLET/AOÛT/SEPTEMBRE 2023 - N°102

Stock image © Budimir Jevtic

SOMMAIRE

DOSSIERS

- 4 Assemblée générale FDC67
- 14 Location des chasses communales

HISTOIRE

- 20 François 1er, père des veneurs

DANS L'OEIL DU VISEUR

- 22 2024-2033, le bail du déclinisme de la chasse

ACTUALITES

- 24 Le plan d'action de la zone à enjeux régionale
- 28 Agenda du chasseur

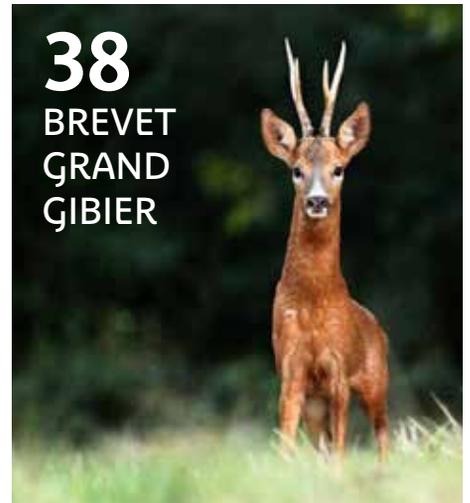


VIE DES ASSOCIATIONS

- 30 Les assemblées générales 2023
- 37 UDUCR67
- 37 La Sélestadienne
- 38 Brevet grand gibier

DIVERS

- 40 La vie de la FDC
- 44 Gastronomie
- 46 Petites annonces





EDITO

Nous y voici ! Le solstice d'été est passé et les jours vont progressivement décroître jusqu'à Noël. Notre cahier des charges des chasses communales, validé par nos partenaires, a été signé par Madame la Préfète le 12 juin dernier. **C'est à vous maintenant, chasseurs, de prendre le flambeau, de rendre visite à vos maires pour continuer et pérenniser votre engagement cynégétique sur vos territoires.** Attention toutefois à ne pas céder à l'outrance : un bail de 9 ans peut être parsemé d'embûches. Soyez vigilants lors des propositions qui vous seront faites et séparez le bon grain de l'ivraie. Je me suis toujours positionné en faveur de l'agrègement raisonnable et raisonné. Les maires qui n'en voudront plus devront assumer les conséquences financières de leur décision. La règle de domiciliation est maintenue et les 4C* veilleront à son application. Le droit de priorité est conservé : il vous permettra de négocier le gré à gré ou de participer sereinement aux adjudications, à condition bien entendu que votre maire appuie son locataire.

Je vous demande de rester raisonnables, les conflits entre voisins n'ont jamais été porteurs de bonnes nouvelles. On dit que l'argent n'a pas d'odeur mais il ne doit pas nourrir la démesure pour s'approprier un lot que l'on convoite ; je vous incite à la solidarité, à la discussion, à l'union, ... à la RAISON.

9 ans c'est long ; il s'agit de ne pas céder pas à l'excitation des adjudications, mais ménager ses ressources pour tenir la distance... Et aussi, nombre d'anciens en seront à leur dernier bail. Nos jeunes chasseurs, que nous devons intégrer dans nos rangs, n'ont pas la surface financière pour suivre certains d'entre nous pour ce nouveau bail ; je vous demande de leur réserver une place dans vos équipes. Ils vous le rendront en participant activement à vos travaux d'entretien et en vous amenant la jeunesse et la fraîcheur de leurs idées.

La canicule est de retour, avec tous les dangers qu'elle initie. **Je tiens à remercier sincèrement tous les chasseurs qui ont adhéré au réseau «Sentinelles des feux de forêt».** Il reste encore des places à pourvoir, surtout dans les secteurs de Sarre-Union et de La Petite Pierre. Ce réseau de bénévoles a besoin de beaucoup de participants pour fonctionner, et le civisme des chasseurs bas-rhinois doit permettre de renforcer ce dispositif exemplaire**.

Pour conclure, notre département, pourtant exemplaire en bien des domaines, est en queue de peloton pour les inscriptions au SIA. Fin décembre vous serez en infraction si vous n'avez pas créé votre compte et vos armes pourraient être saisies. Je vous demande donc instamment de régulariser au plus tôt votre situation, votre possibilité de chasser sera à ce prix.

À tous, je vous souhaite un bel été et une belle saison de chasse...

Frédéric Obry, Président de la FDC 67



Espace Chasse et Nature

Chemin de Strasbourg - 67170 Geudertheim
Tél. 03 88 79 12 77
Courriel : fdc67@chasseurdefrance.com
Internet : www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique :
du mardi au vendredi de 10h à 16h sans interruption

Coordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N
Longitude 7° 45' 35.00 E
ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

Infos'Chasse 67 vous est distribué gratuitement 4 fois par an grâce notamment au soutien de tous les annonceurs.

Merci de les privilégier lors de vos achats.

Directeur de la publication :
Frédéric Obry

Rédactrice en chef et secrétaire de rédaction :
Alexandra Dick
Courriel : alexandra.dick@chasseurdefrance.com

Crédits photos :
Nicolas Braconnier, Philippe Krauth,
FNC, DR, Mathias Wagner, stock.adobe.com

Conception : Attitude Point Com

Diffusion : 6 000 exemplaires
Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2023



NOUVELLE ADRESSE MAIL :
fdc67@chasseurdefrance.com

**Commission Consultative des Chasses
Communales*

*** Pour plus de renseignements :
<https://www.uitt67.fr/>
<https://www.uitt67.fr/devenir-membre>*



Assemblée Générale Ordinaire de la FDC 67

Après le mot d'accueil et de bienvenue adressé par Mme Béatrice Treil, représentant Pierre Gross, Maire de Geudertheim aux participants, le Président de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin, M. Frédéric Obry souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les personnalités présentes :

- Mme Sandrine Farny, Chargée de mission animation du PRA Lynx Massif des Vosges & médiation Chasse/Lynx au PNR des Vosges du Nord
- M. Désiré Jehl, Vice-président du Groupement des Officiers de Louveterie du Bas-Rhin, Représentant M. Jean-Luc Ries, Président
- M. Bruno Heckenbenner, Directeur de la FRC Grand Est
- M. Francis Gross, Vice-président de la FDC 68
- M. Pierre Criqui, Président du FDIDS 67
- M. Grégory Bajada, Adjudant-Chef, représentant M. Bruno Iacobucci, Commandant de la brigade de gendarmerie de Brumath
- M. Jean-Claude Krebs, Adjoint au maire de Weitbruch,

représentant M. Daniel Henrion, Maire de Weitbruch

- Mme Béatrice Treil, Adjointe au Maire de Geudertheim, représentant M. Pierre Gross, Maire de Geudertheim
- Mmes Françoise Delcamp et Aurélia Rodrigues, Conseillère déléguée à la Forêt et Chargée de mission Forêt, représentant M. Claude STURNI, Maire de Haguenau
- Mme Michèle Grosjean, Présidente d'Alsace Nature
- M. Franck Sander, Président de la FDSEA 67
- M. Georges Schuller, Conseiller Régional Grand Est et Maire de Reichstett
- Mme Christiane Wolfhugel, Conseillère d'Alsace du canton de Brumath
- M. Nicolas Ventre, Directeur Départemental des Territoires
- M. Vincent Thiébaud, Député de la 9e circonscription du Bas-Rhin
- Mme Josiane Chevalier, Préfète de la Région Grand Est, Préfète du Bas-Rhin

Et aussi :

Notre Président d'honneur, Gérard Lang, les responsables de la Vie Associative, les Présidents de GGC et SLC, les Officiers de Louveterie, les représentants de la presse, les sonneurs du Rallye Trompes Saint-Laurent de Holtzheim, les Cornistes de l'ABRCGG, nos ami(e)s chasseresses et chasseurs...

Avant de passer à l'ordre du jour, une minute de silence est respectée en hommage à nos amis chasseurs qui nous ont quittés et plus particulièrement à Gérard Koehl, ancien administrateur et président de la FDC 67, et Hubert Stoquert, responsable chasse de l'ONF pour le Bas-Rhin et membre fondateur de l'UNUCR.



Mme Sandrine Farny,
Chargée de mission
animation du PRA Lynx



Mme Josiane Chevalier,
Préfète de la Région Grand
Est, Préfète du Bas-Rhin



M. Pierre Criqui, Président
du FDIDS 67



M. Vincent Thiébaud,
Député de la 9e
circonscription du Bas-Rhin



M. Nicolas Ventre,
Directeur Départemental
des Territoires

1. Rapport moral



*Chers ami(e)s,
Je suis très heureux de vous accueillir pour cette nouvelle Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin. C'est un moment particulier dans la vie d'une Fédération des Chasseurs, un moment de rencontre et de convivialité et un moment tout aussi particulier pour moi, puisqu'il s'agit de ma première AG en tant que Président. Les sujets et les actions d'importance ne manquent pas, mais je vais tenter d'être bref et j'aimerais commencer en vous parlant de :*

Réglementation

Les mesures gouvernementales nous imposent la création d'un compte au SIA afin de déclarer nos armes. Cette obligation devra être respectée cette année puisque ce compte doit être créé au plus tard pour le 31 décembre 2023 en raison du report de l'échéance initiale qui était fixée au 1er juillet de cette année. Je ne peux que vous encourager à entreprendre vos démarches d'inscription rapidement et sans attendre les derniers jours. En cas de problème, Emmanuel Schnitzler et Amandine Abi Kanaan sont à votre disposition pour vous aider.

Le nouveau cahier des charges des chasses communales (CCCC) a été rédigé en collaboration avec la DDT, les maires, les agriculteurs, l'ONF et la forêt privée. Ce nouveau CCCC reprend en grande partie les termes du précédent. Sont maintenus la convention de gré à gré et le droit de priorité en cas d'adjudication. Je vous invite à contacter vos maires dès à présent. Par contre la cession du lot de chasse ne sera plus possible pour le prioritaire pendant les trois premières années du bail de chasse. Le nombre de chasseurs n'est plus limité sur un lot. À ce cahier des charges, s'ajoute à présent

un cahier des clauses particulières qui peut être activé par un maire. Ces clauses particulières peuvent concerner la gestion du lot avec des orientations de sylviculture, des notions d'agrainage spécifique, l'instauration éventuelle d'une journée ou d'une demi-journée de non chasse, la demande éventuelle d'un plan de chasse par la commune, en accord avec le locataire, la demande de réduction des populations de sangliers excédentaires, etc.

Ce cahier des charges, validé par les différentes parties et après être passé à la consultation publique devrait être signé par Mme la Préfète au cours du mois de juin.

Il me reste à présent à m'atteler à la rédaction du futur Schéma départemental de gestion cynégétique. La tâche s'annonce ardue et parsemée d'embûches. Je me porte garant d'un Schéma respectueux de nos valeurs cynégétiques et qui puisse nous accompagner dignement dans notre gestion des espaces et des espèces.

Sécurité

L'application Protect Hunt est opérationnelle depuis le début de cette année. Votre Fédération vous la met gratuitement à disposition. Je lance un appel à tous les locataires du Bas-Rhin pour qu'ils la téléchargent dès cet été, en prévision des battues de fin d'année. Le corollaire de cette application est la mise à disposition pour le public du module Land Share. La géolocalisation de nos actes de chasse permettra à tous les utilisateurs de la Nature de cohabiter dans un esprit de respect mutuel.

La formation décennale est un autre chantier pour notre fédération. Cette formation obligatoire pour tous nos chasseurs permettra la mise à jour des connaissances de nos membres et sera l'occasion d'un rappel très strict des notions de sécurité.

Un mot de la Peste Porcine Africaine qui a connu une phase d'alerte avec la détection de cas positifs dans un élevage de porcs en zone allemande en mai 2022, non loin de Marckolsheim. Les moyens mis en œuvre par nos collègues allemands ont permis de circonscrire ce foyer. Il me paraît important de garder toute notre vigilance et d'envisager des mesures de prévention par rapport à cette problématique PPA.

Dans le domaine de la prévention des feux de forêt, et à l'appel de notre Préfète, la FDC 67 s'est portée volontaire pour recruter des sentinelles. Notre

présence sur tout le département, le maillage territorial que nous réalisons, notre connaissance du terrain et des biotopes devraient faire de nous des acteurs privilégiés de cette composante.

Communication

Notre communication s'est étoffée selon nos promesses de campagne. Infos'Chasse 67 paraîtra selon un rythme trimestriel avec une revue relookée, modernisée et toujours plus proche de vous. Notre page Facebook attend dorénavant vos visites et vos remarques pour la faire vivre encore davantage. Flash'Infos 67 est notre système d'alerte et d'information rapide à votre intention et nous ne manquerons pas de vous relayer tout évènement important.

La presse régionale ou nationale s'est largement faite l'écho de nos actions en matière de sécurité et de sauvetage de faons de chevreuils. La télévision (TF1, France 2 ou encore BFMTV) s'est emparée à son tour de ces sujets qui ont bien montré notre position de référence au niveau national.

Éducation à la nature

Le Davy Crockett Camp est en phase de réalisation. Avec le soutien de l'écocontribution, les piégeurs et les jeunes chasseurs avec leur président Philippe Krauth, sont en train de nous aménager un parcours pédagogique sur les 150 ares du site de Kolbsheim. Cette structure nous permettra d'accueillir des groupes scolaires dans le futur pour les initier à la réalité de notre problématique environnementale.

Notre sensibilisation du public (petits et grands) continue par le déploiement du Mobil'Faune.

Formations

La formation décennale devrait progressivement intégrer pour nos chasseurs un passage au Cyné'Tir.

Les candidats au permis de chasser se verront gratifier prochainement de cours de gestion forestière pour les sensibiliser à l'équilibre sylvo-cynégétique. Les nouveaux chasseurs formeront le terreau de notre fédération de demain : intégrons-les et accompagnez-les lors de vos sorties.

ESOD

En ce qui concerne ces espèces, n'oubliez pas vos déclarations de prélèvements de sangliers. Les corvidés sont également ciblés du fait des dégâts commis aux cultures (300 ha l'année écoulée).

Gestion et protection des espaces

L'utilisation de nos drones a permis de sauver bien des faons de chevreuils et nous prévoyons d'intensifier nos actions. Toutefois, il nous faudra recruter des volontaires dans nos rangs pour répondre à une demande croissante des locataires et des agriculteurs.

Cette année encore, nous procéderons à des lâchers de perdrix et de faisans.

L'aménagement de nos territoires a concrétisé la plantation de 2 000 arbres, 80 km de haies, 25 ha de couverts favorables et également l'implantation de 120 îlots Biodiversi'T.

La sécheresse, qui a impacté notre département en 2022, a mis en relief nos actions de prévention avec la création de plus de 30 mares dans notre département.

En projet pour 2024, je vous annonce la programmation d'un grand plan de relance «Petit Gibier», dédié en premier lieu au Faisan, avec création de volières anglaises pour chaque GGC de plaine, des actions de piégeage renforcées et des lâchers de faisans de souche sauvage (souche OFB).

Maison de la chasse

Un mot sur nos installations et notre siège qui ont besoin d'être rajeunis et revisités. Des travaux d'isolation, de chauffage et la création de bureaux supplémentaires sont au programme ainsi qu'un renouvellement du parc informatique.

Nos partenaires

Le monde agricole a signé avec la FNC un accord historique le 1er mars 2023 avec un plan de résilience national, ciblant le sanglier. Nos rapports avec l'administration sont excellents et constructifs. Nos collègues du FIDS avec à leur tête le Président Pierre Criqui, ont tissé des liens étroits avec la FDC 67.

J'ai également initié un rapprochement avec la Fédération des Pêcheurs du Bas-Rhin, car nous avons de nombreux

dossiers en commun. Par ailleurs, nos relations avec les associations de protection de la nature ont trouvé un nouvel élan avec des discussions entamées avec Alsace Nature et notre candidature à l'ARIENA.

En ce qui concerne l'ONF, les discussions se poursuivent en tenant compte des désirs et des attentes des deux camps. Les chasseurs sont prêts à certains efforts, mais sous conditions...

Pour conclure, je vous annonce également la tenue du salon de la Nature, Chasse Pêche le 11 juin prochain à Kolbsheim. Venez nombreux ! Autre temps fort : la messe St Hubert à la Cathédrale de Strasbourg le 3 novembre 2023.

Le rapport moral du Président Obry a été ponctué par les interventions des différentes personnalités invitées, qui ont témoigné de la bonne entente qui régnait entre leurs instances et la FDC 67.

2. Présentation du compte-rendu financier de l'exercice clos au 30.06.2022



Le Trésorier, M. Samuel BALZER, soumet, conformément aux statuts, le compte-rendu de gestion de l'activité de notre Fédération pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

Activité de la Fédération

Examen des comptes et résultats

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon le règlement ANC n°2018-06 du 05/12/2018.

La hausse des produits d'exploitation de 160 950 € s'explique principalement par :

- Le nouveau contrat signé avec la société ARCOS,
- La reprise post covid des activités du Cyné'Tir.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 399 035 € contre 1 272 830 € pour l'exercice précédent, soit une hausse de 126 208 €. Ces charges incluent les charges de personnel qui s'établissent à 492 702 € et progressent de 47 868 € incluant l'embauche d'un nouveau salarié.

Le résultat d'exploitation s'établit à 227 638 € contre 192 894 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat financier de 2 254 €, le résultat courant avant impôts s'établit à 229 892 € contre 195 461 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 6 319 € et de l'impôt sur les bénéfices financiers de 166 €, l'exercice clos le 30 juin 2022 se solde par un bénéfice de 236 046 € contre un

bénéfice de 199 392 € pour l'exercice précédent.

La capacité d'autofinancement, qui correspond à la trésorerie générée par l'activité de la Fédération au cours de l'exercice, est largement excédentaire et s'élève à 385 279 €.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat de 236 046 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation de ce résultat de l'exercice consistant à l'imputer sur les réserves de notre Fédération. Après affectation, les fonds propres de la Fédération s'établiraient à 3 210 091 €.

Bilan 2021-2022

BILAN ACTIF	Brut	Amortis. et Provisions	Net au 30/06/2022	Net au 30/06/2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes	27 769 €	26 826 €	943 €	1 472 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	671 486 €		671 486 €	671 486 €
Constructions	2 335 282 €	1 052 961 €	1 282 321 €	1 378 637 €
Installations techniques, matériel et outillage	226 424 €	159 570 €	66 854 €	86 261 €
Autres immobilisations corporelles	848 870 €	578 409 €	270 461 €	233 617 €
Immobilisations en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 344 €		11 344 €	2 338 €
ACTIF IMMOBILISE	4 121 175 €	1 817 766 €	2 303 409 €	2 373 811 €
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Clients et autres créances	295 729 €		295 729 €	211 414 €
DISPONIBILITES	811 878 €		811 878 €	632 762 €
Charges constatées d'avance	135 410 €		135 410 €	122 265 €
ACTIF CIRCULANT	1 243 017 €		1 243 017 €	966 441 €
TOTAL DE L'ACTIF	5 364 193 €	1 817 766 €	3 546 427 €	3 340 252 €

BILAN PASSIF	Net au 30/06/2022	Net au 30/06/2021
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Réserves	2 590 311 €	2 390 919 €
Réserves statutaires ou contractuelles	91 200 €	91 200 €
Autres réserves	176 225 €	176 225 €
Report à nouveau	45 290 €	45 290 €
Résultat de l'exercice	236 046 €	199 392 €
FONDS PROPRES	3 139 072 €	2 903 026 €
Subventions d'investissement	128 490 €	123 510 €
Subventions d'investissement amorties	-57 470 €	-49 290 €
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	71 020 €	74 220 €
Provisions pour charges	27 512 €	32 965 €
PROVISIONS	27 512 €	32 965 €
Fonds dédiés	36 819 €	66 467 €
FONDS DEDIES	36 819 €	66 467 €
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs comptes rattachés	61 152 €	83 107 €
Dettes fiscales et sociales	86 426 €	80 669 €
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 800 €	7 800 €
Autres dettes	34 743 €	30 328 €
Produits constatés d'avance	81 883 €	61 670 €
DETTES	272 004 €	263 574 €
TOTAL DU PASSIF	3 546 427 €	3 340 252 €

Compte de résultat 2021-2022

	01/07/21 au 30/06/22	01/07/20 au 30/06/21
Vente de marchandises	19 512 €	11 146 €
Prestations de services	1 122 791 €	951 164 €
Concours publics et subventions d'exploitation	151 440 €	257 861 €
Cotisations	62 634 €	62 400 €
Autres produits de gestion courante	54 545 €	54 062 €
Reprises s/ provis et amortis	5 453 €	0 €
Transferts de charges	7 680 €	8 781 €
Utilisation des fonds dédiés	67 711 €	0 €
Contributions financières	134 909 €	120 310 €
Produits d'exploitation	1 626 674 €	1 465 723 €
Achats de marchandises	30 239 €	23 731 €
Autres achats et charges externes	546 531 €	447 177 €
Impôts et taxes	27 315 €	22 122 €
Salaires et traitements	336 365 €	298 807 €
Charges sociales	156 337 €	146 026 €
Subventions accordées par l'association	64 732 €	57 207 €
Dotations aux amortissements	158 686 €	149 229 €
Dotations aux provisions	0 €	4 289 €
Autres charges	39 968 €	36 873 €
Engagements à réaliser éco-contribution	38 863 €	87 367 €
Charges d'exploitation	1 399 035 €	1 272 830 €
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	227 638 €	192 894 €
Produits financiers	2 254 €	2 568 €
Charges financières	0 €	0 €
2 - RESULTAT FINANCIER	2 254 €	2 568 €
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	229 892 €	195 461 €
Produits exceptionnels	6 404 €	4 000 €
Charges exceptionnelles	85 €	0 €
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	6 319 €	4 000 €
Impôts sur les bénéfices	166 €	69 €
TOTAL DES PRODUITS	1 635 332 €	1 472 291 €
TOTAL DES CHARGES	1 399 286 €	1 272 899 €
RESULTAT AVEC AMORTISSEMENT	236 046 €	199 392 €
Réintégration		
Amortissement - Prov. pour risque et charges	153 318 €	153 518 €
Quote-part subv. virées au résultat	-4 000 €	-4 000 €
CAPACITE AUTOFINANCEMENT	385 364 €	348 911 €
RESULTAT DE TRESORERIE	385 364 €	348 911 €



Mme
Josiane
Chevalier

C'est la première fois que Madame Josiane Chevalier, Préfète du Bas-Rhin et de la Région Grand Est assiste à notre AG.

Elle a salué les efforts que les chasseurs ont déployés pour réduire les dégâts et s'est félicitée pour les bonnes relations que l'administration, et plus particulièrement la DDT, entretient avec la FDC.

Le renouvellement des baux avec l'élaboration du Cahier des charges, le protocole d'accord FNSEA/Chasseurs, les avancées en matière de sécurité (angle des 30°), etc... sont autant de sujets qui témoignent de la bonne entente entre les instances administratives et fédérales.

Elle a présenté aussi un autre dossier : la mise en place du dispositif « Sentinelles du feu ». Par leur présence sur le terrain, les chasseurs sont des acteurs de premier plan dans la lutte contre les feux de forêts.



Mme
Michèle
Grosjean

C'est une première aussi pour Mme Grosjean, présidente d'Alsace Nature.

Elle salue la volonté de Frédéric Obry de contribuer au rapprochement de la FDC 67 avec les associations de protection de la nature et souhaite continuer la collaboration avec les chasseurs. La FDC 67, en tant que structure agréée pour la protection de l'environnement adhère chaque année à Alsace Nature.



3. Présentation du budget prévisionnel

Exercice clos le 30 juin 2022, présenté par Mme Marie Ducarme.

PRODUITS	2023-2024
1) Cotisations (adhésions territoire)	62 500
2) Ventes	
Gibier, panneaux, gilets fluo	5 000
Carnet souches, agrainoirs, godets, fanions, divers	4 900
Vente de boissons	1 200
Kits trichine, bracelets sanglier (atelier de traitement)	60 600
Opération Perdrix - Vente	10 000
Total	81 700
3) Prestations de services	
Timbres fédéraux, temporaires, nationaux	520 000
Plan de chasse	305 000
Suivi de territoires	37 000
Formations Permis de chasser et équivalence allemande	37 000
Formations diverses (piégeage + gardes chasse, etc.)	10 580
Location et rétrocession cartes de membre Ball Trap	801
Formation Cyné'tir, munitions Cyné'tir, Cartes de membre	74 000
Formation Tunnel de tir	1 600
Total	985 981
4) Produits des activités annexes (ARCOS - Animations - divers)	140 980
5) Subventions	
Convention Agrifaune	8 000
Produits guichet unique	69 000
Eco-contribution	100 000
Total	177 000
6) Autres produits de gestion courante	
Publicité Infos'Chasse 67	17 182
Autres produits	630
Contribution financière Eco-contribution	32 000
Total	49 812
7) Reprises s/ amort. et provision et transfert de charges	7 000
8) Autres produits	
Péréquation Réforme de la chasse	41 329
Compensation permis	21 556
Eco-contribution projets FRC	60 000
Convention pommiers - haies	6 000
Analyses trichines	1 000
Autres produits (Etude FRC, Plan de chasse)	4 800
Total	134 685
9) Produits financiers	3 033
10) Produits exceptionnels	4 100
11) Fonds dédiés	67 000
PRODUITS - Total général	1 713 792
Résultat (avec amortissement)	329 276
Amortissement - Prov. pour risque et charges	167 000
Quote-part subv. virées au résultat	-4 000
CAPACITE AUTOFINANCEMENT	492 276
RESULTAT DE TRESORERIE	492 276

CHARGES	2023-2024
1) Achats	
Doc, panneaux, plan de chasse (bracelets)	42 600
2) Autres achats non stockés	
Electricité, carburant, fournitures adm., autres fournitures (habillement techniciens), aménagements, ARCOS Sous-traitance, autres	193 396
3) Services extérieurs	
Locations (autres et matériels)	33 513
Entretien et réparation matériels, véhicules et locaux	33 200
Maintenance (tous confondus, clim, extincteurs, etc.)	30 038
Assurances	14 280
Documentations	3 370
Total	114 401
4) Autres services extérieurs	
Honoraires avocats	5 000
Frais d'analyses	60 000
Honoraires expert-comptable + commissaire aux comptes	11 000
Divers	50
Brochures dépliant (Infos'Chasse 67, A.G. etc.)	45 000
Frais bancaires	5 000
Déplacements, ind. Tournées techniciens, etc.	15 400
Réceptions, Missions	14 000
Affranchissement, téléphones	19 024
Cotisations (FNC, SNCF, UNFDC, FRC, autres)	5 550
Total	180 024
5) Impôts et taxes	36 442
6) Rémunération du personnel	340 000
7) Charges sociales	150 298
8) Dotations aux amortissements	162 000
9) Dotations aux prov. pour risque et charges	5 000
10) Autres charges	
Subventions diverses	36 000
Divers, autres	16 055
Contrib. Financière Eco-contribution	32 000
Fonda° Nale Protec° Habitats et Faune Sauvage	1 700
Contrats jachères	2 500
Subv. semences, cultures à gibier, céréales sur pieds, etc.	22 100
Subvention Miscanthus	0
Total	110 355
11) Charges exceptionnelles	50 000
CHARGES - Total général	1 384 515
RECAPITULATIF	
PRODUITS	1 713 792
CHARGES	1 384 515
RESULTAT	329 276



Mme Sandrine Farny

Malgré les avis mitigés de certains chasseurs au sujet de la présence du Lynx dans les forêts du département (essentiellement dans le nord), Mme Farny a pu expliquer le fonctionnement du Plan Régional d'Actions : « Rétablir le Lynx boréal dans un état de conservation favorable dans le Massif des Vosges le plus rapidement possible et, surtout, de manière durable. Et travailler dans le cadre d'une démarche participative, concertée et partagée avec un nombre conséquent d'acteurs du territoire », dont les chasseurs. Rappelons que la FDC 67 est favorable au retour naturel des prédateurs.

4. Rapport du Commissaire aux comptes

Exercice clos le 30 juin 2022, présenté par Mme Marie Ducarme.

Opinion sur les comptes annuels

« En exécution de la mission que vous nous avez confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice ».

5. Compte-rendu des activités et rapport financier du FARB

Par M. Nicolas Braconnier, Technicien-chef de la FDC 67.

L'exercice écoulé a permis l'achat de 2 ha 67 a 80 ca de terrains répartis sur 10 communes, 15 parcelles qui forment 12 sites.

Le FARB est, à ce jour, propriétaire de 308 ha 44 a répartis sur 222 communes, soit 2 de plus qu'en 2021, 1423 parcelles, soit 478 sites.

L'objectif étant toujours d'être présent dans le plus grand nombre de communes.

Les recettes :

En 2022, les locataires de chasse bas-rhinois ont versé au total 42 946,48 € de contribution au FARB. Rappelons que les recettes du FARB proviennent de ces contributions, mais aussi du produit de la chasse et de la vente de bois.

Les dépenses :

Le FARB a acheté pour 62 662,85 € de terrains au cours de l'année 2022 avec 3 314,16 € de frais d'acquisition en sus.

Les locations de terrains ont coûté 3 507,02 €, les taxes foncières 12 792,71 €, les assurances 218,13 €, il n'y a pas eu de dépenses sur les aménagements et entretiens ou les études.

6. Vote des résolutions (approbation des budgets, vote sur le montant des cotisations, etc.)

Le nombre de voix exprimées
varie selon la résolution entre 1741 et 1828

Vote et dépouillement du vote.

Les résultats du vote des résolutions, après dépouillement figurent dans le tableau ci-dessous.

Les comptes de l'exercice et l'affectation du résultat sont approuvés par les membres présents ou représentés.

Plus de 84,5 % des votants optent pour la non-augmentation des cotisations pour le timbre fédéral, l'adhésion territoire, le suivi territoire et la contribution FARB.

RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS			
	OUI	NON	ABSTENTION (ne se prononce pas)
Approbation du bilan : Approuvez-vous le bilan et le compte de résultat 2022 et l'affectation du résultat ? (du 01/07/2021 au 30/06/2022)	1781 1781/1828 97,4 %	47 47/1828 2,6 %	1
Approbation du budget prévisionnel : Approuvez-vous le budget 2023-2024 ? (du 01/07/2023 au 30/06/2024)	1782 1782/1822 97,8 %	40 40/1822 2,2 %	7
Choix du montant du timbre fédéral et de la cotisation territoire : Actuellement à 78 €, quel montant choisissez-vous pour la prochaine campagne ?	78 € 1540 1540/1822 84,5 %	79 € 282 282/1822 15,5 %	7
Choix du montant « Suivi de territoire » : Quel montant choisissez-vous pour la contribution « suivi de territoire » à l'hectare ?	0,16 € 1519 1519/1781 85,3 %	0,18 € 262 262/1781 14,7 %	48
Choix du montant « FARB » : Quel montant choisissez-vous pour la contribution « FARB » à l'hectare ?	0,32 € 1527 1527/1741 87,7 %	0,36 € 214 214/1741 12,3 %	88

7. Remise des distinctions honorifiques

MEDAILLE D'ARGENT

Joseph Latzarus



Joseph LATZARUS, dit Joseph des choux, (Kruttssepp en Alsacien) est né le 7 aout 1942 à Strasbourg.

Il est probablement l'ainé des garde-chasse particuliers toujours en activité à ce jour.

Assermenté auprès du tribunal d'Instance de Brumath le 7 juin 1972, il est agréé en tant que garde-chasse sur le lot de chasse d'Avenheim (commune de Schnersheim) pour le compte de M. Fernand Dujardin le 19 mars 1972, c'est-à-dire il y a plus de 50 ans. Depuis cette date et sans interruption, il remplit avec abnégation, passion et probité, les fonctions qui lui sont confiées.

En 1979, il est nommé par M. Charly Haeffele qui reprend le lot de chasse d'Avenheim pour deux baux à son nom propre, puis encore 2 baux supplémentaires à la création de l'association de chasse du Witzberg, et rajoutera au territoire le lot voisin de Durningen. Il est toujours garde d'Avenheim à ce jour.

Comme tous les garde-chasse, Joseph a observé avec regret et une certaine amertume que les zones agricoles sont devenues de moins en moins accueillantes pour le petit gibier, notamment pour le lièvre, le lapin de garenne et la perdrix.

Son gibier de prédilection est sans conteste le lièvre. Autrefois abondant, Joseph avait participé durant sa jeunesse à plusieurs opérations de captures et de repeuplement organisées par la Fédération des Chasseurs. Malheureusement, malgré son opportunisme, les populations de lièvres se sont réduites considérablement face aux évolutions constantes de ses habitats et selon le terme employé si souvent par Joseph, « le progrès ». La population de lièvres présente sur son territoire a bien du mal à se maintenir à un niveau d'effectifs viables.

Mais Joseph reste optimiste et confiant ; il contribue inlassablement, sans relâche, à sa manière et en toute discrétion mais efficacité, à la survie du petit gibier sur son beau territoire de chasse d'Avenheim.

Autres distinctions :

- Diplôme d'honneur en 1999
- Médaille de bronze : 2009

MEDAILLES DE BRONZE

Marcel Bohn



Marcel Bohn est né le 1er mai 1943 (80 ans dans quelques jours).

Sa première expérience avec le monde

de la chasse date de 1955 : rabatteur à Scherwiller pour la reprise de lièvre vivant.

Il traque quelques fois et, dans les années 80, un ami l'initie à la chasse. Et il passe son permis...

Première part de chasse en forêt de Betschdorf, ensuite en forêt domaniale de Haguenau puis il rejoint la Sté de Chasse de l'Ill de La Wantzenau.

À la disparition de son ami Hubert Clauss, il devient le président de l'association, aussi longtemps que sa santé le lui a permis.

En parallèle, il siège au comité de la Société Locale des Chasseurs de Haguenau Wissembourg, où il officie comme trésorier.

Enfin, il était le chef d'orchestre de l'organisation de la messe de Saint-Hubert de Marienthal.

Roland Michel



L'intérêt pour la chasse et la faune sauvage en général a toujours animé la vie de Roland.

Dès son plus jeune

âge, vers 12/13 ans, il a participé comme traqueur aux battues de petit gibier qui étaient organisées dans sa commune natale de Wiwersheim dans le Kochersberg.

Jusque dans les années 70, ces chasses

étaient réputées pour leur densité en petit gibier (lièvres, faisans et perdreaux). Une quarantaine de pièces était alors encore prélevée lors d'une journée de battue.

Cet intérêt pour la chasse ne l'a jamais quitté, et c'est ainsi qu'il obtient son permis de chasser en 2000.

Un ami, Georges Beyer, partenaire de chasse à Bonnefontaine (dép. 57) dans les Vosges du Nord, l'a encouragé à passer son permis. Et c'est là qu'il tire son premier brocard à l'affût.

Depuis plusieurs saisons, Roland est partenaire de chasse à Russ dans la Vallée de la Bruche sur le lot de chasse de ses amis Clément et Philippe Wietrich.

Mais la passion pour la chasse de plaine est demeurée intacte.

Invité à l'époque par le locataire des chasses de Wiwersheim-Stutzheim-Offenheim, Roland avait déjà en charge l'élevage et la réintroduction des faisans sur ces lots.

Dans la continuité, il devient en 2009 locataire de la chasse du village voisin, Quatzenheim, par transfert de bail.

Depuis, il n'a cessé de renaturer ce lot de chasse et celui de Wiwersheim, la commune dont le locataire est son gendre, Sébastien Kieffer.

Avec son équipe, sa fille Maryline et surtout son associé Raymond, cheville ouvrière, les 2 lots sont devenus un paradis pour le petit gibier.

La densité des faisans, des lièvres et des chevreuils sont en nette augmentation et une souche sauvage de faisans est bien ancrée sur le territoire.

L'action de l'équipe a été renforcée dans le cadre de la GEMAPI (renaturation et préservation de la ressource en eau le long des cours d'eau) et a permis d'avoir à disposition une vingtaine d'hectares de jachères et cultures à gibier.

Le territoire dispose aussi de parcelles acquises ou louées par le FARB qui ont permis l'implantation de très nombreuses haies.

Roland a eu l'occasion d'acquérir avec sa fille Maryline et son gendre Sébastien environ 1 ha de terres pour renforcer le biotope.

Cette politique d'aménagement et de restauration de la biodiversité par les chasseurs donne aussi beaucoup de satisfaction aux habitants de Quatzenheim et surtout de Wiwersheim, dont il est le maire depuis 1995.

De nombreux habitants signalent en effet la présence de faisans dans leurs jardins et même jusque sur leurs terrasses.

Le chasseur cueilleur est à mettre aux oubliettes.

Vive le chasseur restaurateur de biodiversité !

Stéphane Muller



Stéphane est un jeune chasseur d'à peine 50 ans. Titulaire du permis de chasser depuis 2000, il est garde-chasse du Domaine

de la Ballastière à Rountzenheim depuis 2003.

C'est un traqueur d'exception avec ses chiens et un conducteur de chiens de rouge affilié à l'UDUCR.

Depuis 6 ans, il garde aussi les territoires de M. Gilbert Ambos, à Soufflenheim et Rountzenheim.

L'assistance leur adresse, par des applaudissements nourris, ses chaleureuses félicitations.

8. Comptes-rendus des Commissions



Compte-rendu de la Commission grand gibier

M. Michel Pax, Président de la Commission



Mesdames et Messieurs, Chers Amis Chasseurs,

Je suis très inquiet ! Inquiet pour l'avenir de nos grands cervidés, très inquiet pour l'avenir du cerf en Alsace.

La pression sur les plans de chasse reste très forte de la part de nos forestiers aussi bien privés que publics, et cela malgré les fortes réductions des populations que nos chasseurs ont réalisées.

Je suis inquiet car même dans les secteurs où il n'y a quasiment plus de cerfs, comme en Nord Alsace dans le secteur 1, les forestiers nous disent que la forêt ne pousse toujours pas et qu'ils ont même de l'écorçage.

On nous dit que le problème est sans doute dû au chevreuil, voire au sanglier.

Faut-il à l'avenir réduire de façon drastique toute la faune ???

Il est vrai que la forêt souffre, mais aujourd'hui elle souffre surtout

du changement climatique et des sécheresses répétées qui l'accompagnent, et des choix sylvicoles issus du siècle passé. Nos forêts sont trop jeunes ou trop rajeunies par des coupes sans doute trop nombreuses. Les feuillus ont été éliminés dans beaucoup d'endroits au profit des résineux. Or ces forêts trop jeunes, et essentiellement composées de résineux, résistent mal aux canicules et aux étés chauds. L'effet climatiseur des forêts âgées et mélangées n'est plus là pour protéger les semis. Mon propos n'est pas de rechercher des coupables ou de critiquer les choix sylvicoles effectués il y a 50 ans voire 100 ans, mais simplement d'essayer d'avoir un regard objectif sur la situation actuelle de nos forêts.

Le cerf n'est pas responsable de tous les problèmes de la forêt !

Je suis inquiet aussi des nouveaux indicateurs utilisés par les forestiers, de plus en plus souvent mis en avant, que sont les campagnes de martelage. Lors de ces campagnes de martelage les forestiers sont amenés à évaluer les parcelles qu'ils parcourent. En soi l'idée est bonne et peu coûteuse. Mais la question posée est : y a-t-il abrutissement très fort ? Fort ? Modéré ? Absent ?

L'œil du forestier cherche à repérer les arbres abrutis et non les arbres sains. Or, lorsque l'on part dans l'esprit de repérer ce qui ne va pas, l'œil est naturellement attiré par les endroits où il y a un problème et on a tendance à ne plus voir ce cela... Il existe forcément une dimension subjective forte car il ne s'agit pas là d'une mesure mais d'une impression. Le risque est une majoration involontaire des problèmes rencontrés.

Si la question posée était de repérer les zones non abruties, les résultats seraient peut-être ou probablement différents.

Je voudrais aussi rappeler l'importance de notre population de cerfs alsaciens en termes de richesse faunistique et de biodiversité. La population de nos cerfs vosgiens est une exception sur le territoire français.

Une étude génétique effectuée sur l'ADN mitochondrial d'une centaine de cerfs actuels et sur 30 cerfs ayant vécu il y a plusieurs milliers d'années dans la région, a démontré que nos cerfs actuels sont génétiquement liés aux cerfs des premiers temps holocènes :

Le cerf vosgien est présent dans les Vosges depuis près de 10 000 ans.

Ce n'est pas le cas des autres populations de cerfs en France, issues de repeuplements à partir de cerfs d'Europe Centrale, après leur quasi éradication au 19e siècle, post Révolution Française.

Merci de votre attention.





Compte-rendu de la Commission petit gibier et biodiversité



M. Pascal Kentzinger, Président de la Commission

Mesdames, Messieurs, Chers amis Chasseurs,

C'est un réel plaisir pour moi de me retrouver, une fois de plus, parmi vous ce matin afin de vous rendre compte de la situation du petit gibier et de ses habitats dans notre département, et des travaux de la Commission qui lui est dédiée.

Après une année marquée par une sécheresse exceptionnelle, les populations de petit gibier ne semblent pas avoir trop souffert de la situation. Bien au contraire, les résultats des premiers comptages nocturnes menés par nos techniciens montrent une augmentation parfois spectaculaire des populations de lièvres. Et il suffit de circuler sur nos routes bas-rhinoises ces dernières semaines pour constater que les parades de coqs faisans vont bon train, alors que la Perdrix continue de recoloniser de nouveaux territoires, aidée en cela par les locataires qui se sont investis dans le programme de réintroduction proposé par votre Fédération depuis quelques années.

La saison passée vous avez sollicité la Fédération pour un montant de

plus de 60 000 €, reparti entre les cultures à gibier, les plantations de haies, la fourniture de perdreaux et le reste à charge sur les programmes Écocontribution.

Cela vous a permis au cours de la dernière saison de semer plus de 25 hectares de couverts favorables à la faune de plaine, de planter 120 îlots Biodiversi'T, près de 4 kilomètres de haies sur 30 sites, et plus de 300 arbres et arbustes fruitiers.

Les programmes Écocontribution dans notre département, représentant un investissement à ce jour de plus de 190 000 € pris en charge à 90 % par l'OFB, a permis de mener à bien des travaux de grande ampleur.

Sur le site du Judenacker à Eckwersheim 32 hectares de zone humide ont ainsi pu être restaurés. Les anciennes carrières de Riedseltz font actuellement l'objet d'une renaturation complète avec implantation de plusieurs mares, réouverture du milieu, création d'abris à chauve-souris et de garennes.

Enfin un quart du budget est consacré à un diagnostic exhaustif des quelques 1 400 parcelles du FARB réparties sur 222 communes de notre département. À l'occasion de la relocation des chasses communales, chaque locataire se verra annexer à son contrat de bail une cartographie des propriétés du FARB sur son lot. Et comme nous nous y étions engagés, il pourra faire établir, à sa demande, un plan de gestion par le technicien de la fédération en charge du FARB, et bénéficier d'aides à l'aménagement, toujours à hauteur de 3 fois les montants des cotisations adhésion, suivi territoire et contribution volontaire au FARB qu'il aura payés.

La quatrième campagne de lâchers de perdrix a vu 850 oiseaux prendre leur envol dans notre plaine bas-rhinoise. Vous pouvez dès à présent contacter Alexandra afin de vous procurer le bon

de commande pour cette année. Le tarif reste inchangé à 2 € la perdrix, les 8 € restants étant pris en charge par la Fédération.

Nous travaillons encore sur le plan de relance « Faisan » qui vous sera proposé à compter des nouveaux baux de chasse communaux. Il comprendra probablement plusieurs volets répartis entre le soutien à l'élevage des faisandeaux sous poules naines et la fourniture de faisans de repeuplement. L'implantation sur les territoires se faisant soit à l'aide de cages de pré-lâchers ou grâce à des volières de type anglaise sous la responsabilité et à l'initiative des GGC.

La liste des ESOD devrait être très prochainement reconduite à l'identique pour une nouvelle période de 3 années grâce aux bonnes relations que nous entretenons depuis toujours avec les Associations naturalistes. À l'occasion des discussions sur le prochain Cahier des Charges des Chasses Communales, les représentants du monde agricole ont souhaité que l'accent soit mis sur la limitation des populations de corvidés dans les secteurs à dégâts. Nous envisageons de mettre en place des formations spécifiques sur la chasse des corvidés en partenariat avec l'Association des Piégeurs, que je remercie d'ailleurs pour les efforts déployés tout au long de l'année sous la houlette de leur dynamique Président Philippe Krauth. L'Association des jeunes chasseurs pourrait également être sollicitée pour effectuer des affûts de régulation, de même que les fauconniers qui nous ont spontanément proposé leur aide.

Je rappelle que votre Fédération subventionne l'acquisition de pièges ou d'appelants artificiels par l'intermédiaire des GGC.

N'hésitez pas à solliciter ces derniers pour vous équiper.

Pour terminer je profite du temps de parole qui m'est donné pour remercier les membres de la Commission Petit Gibier et Biodiversité pour leur travail et le temps qu'ils consacrent aux réunions et actions de terrain.

Merci également aux techniciens pour leurs précieux conseils, pour la mise en place et le suivi de nos projets, à nos « dames » du siège pour la gestion de nos actions et l'organisation de nos réunions.

Ainsi qu'à notre Directeur Alexandre Derrez et notre Président Frédéric Obry et mes amis du conseil d'administration pour leur confiance.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une belle et excellente saison de chasse.





Compte-rendu de la Commission Communication



M. Samuel Balzer, Président de la Commission

Mesdames et Messieurs les Chasseurs,

La Commission Communication de la FDC a beaucoup œuvré depuis sa création au printemps 2022. Le compte Facebook (promesse électorale), est non seulement un relais pour valoriser notre passion et une chambre d'écho pour nos prises de position, mais aussi un moyen d'information en temps réel de notre fédération à nos adhérents.

À ce jour, 860 personnes nous suivent, avec un premier objectif de 1 000 pour les semaines à venir. Parlez-en autour de vous et rejoignez-nous.

Notre commission a également revu et remanié intégralement notre logo. Place à une cellule familiale composée d'un homme, d'un jeune et surtout d'une diane chasseresse accompagnés de leur fidèle compagnon chassant le petit gibier sur fond de sapin vosgien, et de notre belle cathédrale strasbourgeoise. Les couleurs ont été choisies en harmonie avec la charte graphique de la FNC et une concession régionale a été faite pour remplacer le «a» de «chasseurs» par le «Acoeur» rouge de la marque Alsace, pour bien marquer notre attachement à notre région. Ce nouveau logo entre en vigueur dès aujourd'hui.

Changement aussi pour notre «Infos'Chasse 67» qui démarre une nouvelle vie de trimestriel avec une nouvelle infographe à la direction artistique : Mme Carole Lienhardt, de l'agence Attitude Point Com, qui vient épauler notre rédactrice en chef Alexandra Dick. Un nouveau look donc,

plus moderne et plus en phase avec les tendances de la presse actuelle.

La presse parlons-en. Notre président, les membres du CA ainsi que nos équipes n'ont pas chômé et nos actualités ont bien été relayées auprès du grand public : élections, sécurité, animations scolaires et sorties pédagogiques ont rythmé les publications tant écrites que radios ou télévisuelles. Autant de sujets qui nous tiennent à cœur et que nous sommes fiers et heureux de partager. Dernier sujet d'importance qui a apporté un éclairage tout particulier à nos activités : le sauvetage des faons par les drones. Je laisserai la parole à Romain Weinum pour nous présenter l'opération «Sauvons les faons» et ses premiers résultats.

La communication est notre priorité, et nul doute qu'à l'avenir nous serons encore plus présents dans les médias afin de défendre, faire connaître et expliquer notre passion au plus grand nombre.

Merci de votre attention.

9. Clôture de l'Assemblée Générale et verre de l'amitié

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire 2023 et invite les participants à partager le verre de l'amitié.

Le Secrétaire de séance, Marc Schirer
Le Président, Frédéric Obry



LOCATIONS DES CHASSES COMMUNALES : c'est reparti pour 9 ans

Le droit local Alsace-Moselle impose aux communes l'obligation de louer leurs bans communaux à la chasse. Ces baux, d'une durée de 9 ans, débutent le 2 février 2024 et expirent le 1er février 2033.

Le nouveau cahier des charges des chasses communales en fixe le cadre. Élaboré par la DDT, en collaboration avec la FDC et les maires, il ne faut pas le confondre avec le SDGC, qui régleme la gestion des espèces et des espaces (agrainage, plans de chasse, obligations contractuelles, etc.)

Voici dans les grandes lignes ce qui change. Ou pas...

Le droit de priorité : pour bénéficier du droit de priorité, le locataire (personne physique ou morale) doit être en place depuis au moins le 1er février 2021. Ce droit s'exerce même si la surface du lot a été modifiée pour la cohérence avec les réalités du terrain. Toutefois, ce droit devient caduc si la modification concerne plus de 15 % de la superficie de l'ancien lot.

Concernant les modes de location, pas de changement. Sont possibles la convention de gré à gré, l'adjudication publique et l'appel d'offre. Voir les différentes voies possibles en page 16 à 19 (logigrammes).

À chaque étape du processus lors de la relocation et pendant toute la durée du bail, la 4C (commission consultative des chasses communales) dont la FDC est membre, intervient et émet un avis simple. Rappel : le bail est un contrat privé, conclu entre la mairie et le locataire.

Ne peuvent être pris en compte pour les négociations, le rendement de la chasse ou une erreur de contenance inférieure à 5 %.

Le dossier, déposé par les candidats à la location, doit être examiné par la 4C, qui émettra un avis simple. Pour que ce dossier soit valable, le candidat à la location, y compris celui qui fait valoir son droit de priorité, doit comprendre divers documents dont copie du permis de chasser français (ou tout autre document en tenant lieu) validé, un justificatif de domicile (avis d'imposition dont les informations chiffrées auront été biffées), les attestations sur l'honneur, les références cynégétiques et la caution bancaire...



Les modifications notables :

- Si la surface réelle est réduite de plus de 15 %, le bail peut être maintenu à un prix réduit ou résilié à l'initiative du locataire.
- Le nombre d'associés ou de permissionnaires n'est plus limité. **
- L'agrément d'un permissionnaire n'est plus limité à un an.
- Le locataire ayant fait valoir son droit de priorité ou qui a signé une convention de gré à gré n'est pas admis à céder son bail avant 3 ans (c'est-à-dire avant le 1er février 2027).
- Création de réserves communales
- La possibilité pour un maire d'ajouter au contrat des clauses particulières.
- L'obligation pour le Maire de fournir un plan détaillé faisant état de tous les aménagements (PLU, création ou présence de zones touristiques, parcelles FARB, etc.)

Une première rencontre, le 17 mai dernier, a réuni les présidents de GGC à la FDC. À l'ordre du jour : les clauses particulières.



En introduction, un rappel est fait concernant les différents modes de location et, cela est une nouveauté, l'impossibilité de cession du lot de chasse avant 3 ans pour les locataires ayant fait valoir leur droit de priorité.

Concernant les caractéristiques du lot, l'objectif est de mentionner toutes les informations utiles au locataire. PLU, zones protégées ou particulières (N2000, périmètre de captage, ZER (voir l'article en pages 24 à 26), parcelles appartenant au FARB, etc.) l'existence de manifestations diverses et récurrentes, présence de lieux touristiques fréquentés...

Ces informations seront à préciser dès la publicité et devront être rappelées au locataire signataire d'une convention de gré à gré.

Les différents points qui pourraient faire l'objet d'une mention dans les clauses particulières des contrats de location sont les suivants :

Les objectifs sylvicoles

Ce paragraphe permet d'indiquer la situation du lot et les contraintes éventuelles signalées par les gestionnaires forestiers : ONF pour les forêts communales ou propriétaires privés qui ne se seraient pas réservés le droit de chasse ou qui ne remplissent pas les conditions pour se réserver le droit de chasse.

Le CNPF se charge de passer l'information aux propriétaires privés afin qu'ils informent la commune des parcelles qui seraient par exemple en éco-certification.

La gestion des dégâts

De sanglier

Ce chapitre a pour objectif de préciser la situation et les objectifs du lot quant à la réduction des dégâts agricoles, en particulier préciser si le lot a fait l'objet d'une inscription à l'arrêté secteurs forts taux de dégâts et à quel titre.

2 options :

1. En règle générale : obligation de demande de tir de nuit avec lampe, organisation d'un nombre défini de battues :

- Établies en début de bail - Dispositions susceptibles d'être allégées
- En cours de bail et si la situation le nécessite
- Dans le cas de plantations préalablement signalées au locataire
- Dans le cas de lot en secteur à fort taux de dégâts sur les 2 dernières années

2. Dans le cas de secteur à fort taux de dégâts

- Dégâts de prairie en montagne : diminution drastique en utilisant tous les moyens mis à disposition
- Dégâts forestiers récurrents
- Dégâts agricoles en plaine

De corvidés

Le locataire de chasse s'engage à contribuer, par des actions de chasse et de destruction, à la régulation des corvidés sur son territoire par des opérations de tir notamment durant la période sensible des semis de maïs au printemps (+ de 300 ha de surface détruite / an).

- Pour cela, il sollicitera les autorisations nécessaires auprès de la DDT.

Équilibre

sylvo-cynégétique

Ce chapitre a pour objectif de préciser la situation et les objectifs du lot quant à la situation en termes d'équilibre forêt-gibier, l'existence de dispositifs de suivi des ICE sur le lot et lorsqu'il s'agit de forêts communales et privées, des attentes au niveau de l'équilibre sylvo-cynégétique.

- La situation : faire savoir si la commune fait partie de la zone à enjeux régionale, faire état de la situation (satisfaisante/insatisfaisante/inconnue)
- Frais de protection : définir si une participation pourra être demandée au locataire et dans quelles conditions
- Aménagements cynégétiques : lister les aménagements connus et préciser les conditions d'exploitation
- Contrôle des réalisations chevreuil : mise en place de mesures spécifiques en début ou cours de bail et modalités

Relations contractuelles

Ce chapitre a pour objectif de définir les relations contractuelles spécifiques tant financières qu'organisationnelles, entre autres : nombre d'associés/permissionnaires, rendement de la chasse, révision des prix autre que celle du CCT, mise en place de clauses incitatives, contraintes spécifiques relatives au temps de chasse ou à l'agrainage.

- Nombre d'associés ou permissionnaires : le CCC ne limite pas le nombre d'associés, la commune le peut...
- Rendement de la chasse : le rendement n'est pas garanti mais une négociation est possible en cas de catastrophe écologique ou sanitaire...
- Révision des prix : la commune est libre de réviser le loyer selon un indice différent de celui du fermage...
- Clauses incitatives : mise en place et définition de clauses incitatives, type bonus/malus par exemple
- Temps de chasse : possibilité de limiter les jours de chasse...

Agrainage

- Les modalités d'agrainage sont définies par le SDGC, toutefois la commune peut décider de dispositions plus restrictives que le schéma.
- Dans ce cas, une convention d'agrainage doit être établie entre la commune et le locataire.

NOUVEAU BAIL DE CHASSE : 2 FEVRIER 2024 AU 1^{er} FEVRIER 2033

Publication du PV du résultat de la consultation des propriétaires fonciers :
5 SEPTEMBRE 2023 AU PLUS TARD
 Réservation du droit de chasse : au plus tard, 10 jours après la publication du PV.
15 SEPTEMBRE 2023 DELAI DE RIGUEUR

Procédure de relocation des chasses communales
AVIS DE LA 4C REQUIS

Locataire actuel personne physique ou morale $3 \geq$ ans

Locataire actuel personne physique ou morale < 3 ans

Convention de gré à gré avant le **2 novembre 2023**

Convention non signée

Renonce au droit de propriété.
Appel d'offres ou Adjudication

Pas de droit de priorité
Appel d'offres ou Adjudication

Convention signée = lot attribué

Fait valoir son droit de priorité
Valable durant toute la procédure d'adjudication y compris.
À l'issue de la 2ème Adjudication infructueuse

Adjudication Si 1ère infructueuse

2ème Adjudication

Si 2ème infructueuse Offres séance tenante

Adjudication
Si 1ère infructueuse

2ème Adjudication

Si 2ème infructueuse
Offres séance tenante

Appel d'offres

Infructueux

Fructueux

Lot attribué

PROCÉDURE CONVENTION GRÉ À GRÉ

Publication du PV du résultat de la consultation des propriétaires fonciers pour la destination du produit de fermage
5 SEPTEMBRE 2023 AU PLUS TARD

Entre 1 et 10 jours après la publication du PV ci-dessus : Réservation du droit de chasse
15 SEPTEMBRE 2023 AU PLUS TARD

Dépôt du dossier **05 OCTOBRE 2023** (Cf articles 16 et 18 du CCT)

Consultation obligatoire de la 4C pour examen des dossiers (délai 10 jours après réception du dossier)

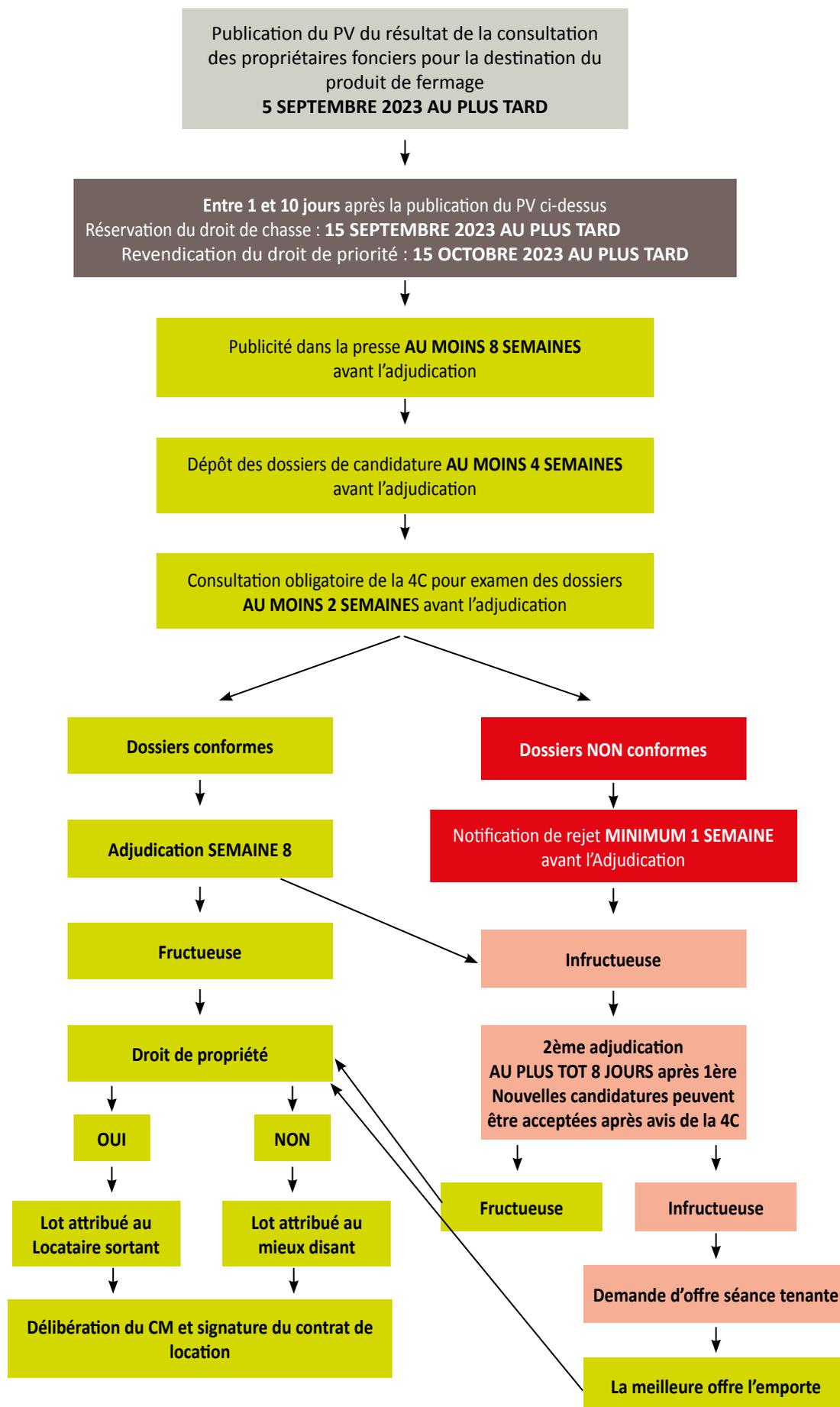
Dossiers conformes

Signature de la convention
1er NOVEMBRE 2023
DE LAI DE RIGUEUR

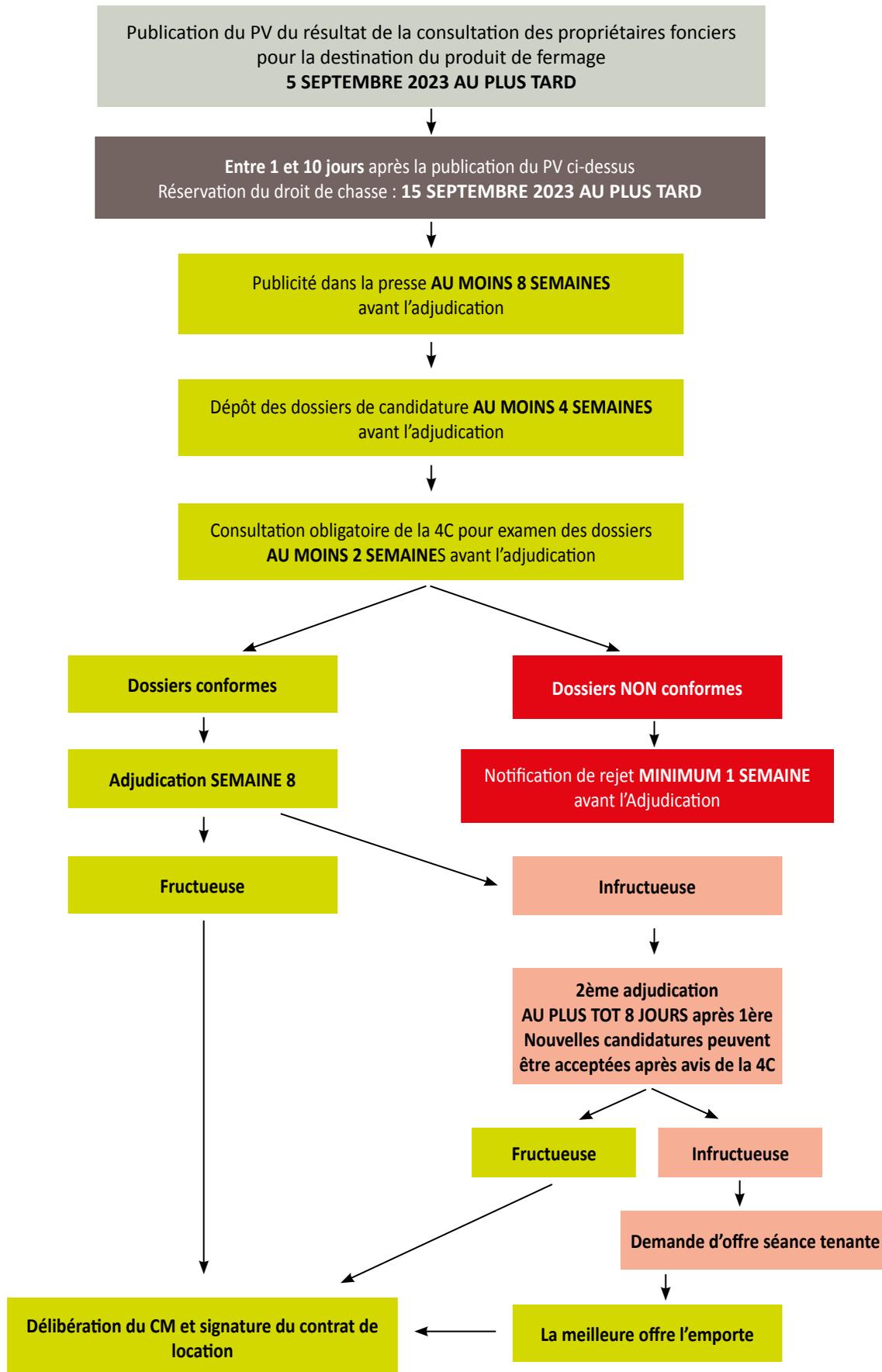
Dossiers NON conformes

Adjudication publique obligatoire si revendication du droit de priorité **avant le 15 octobre 2023**
 OU
 Au choix (adjudication ou appel d'offres) si le locataire n'a pas fait valoir son droit de priorité dans les délais prescrits

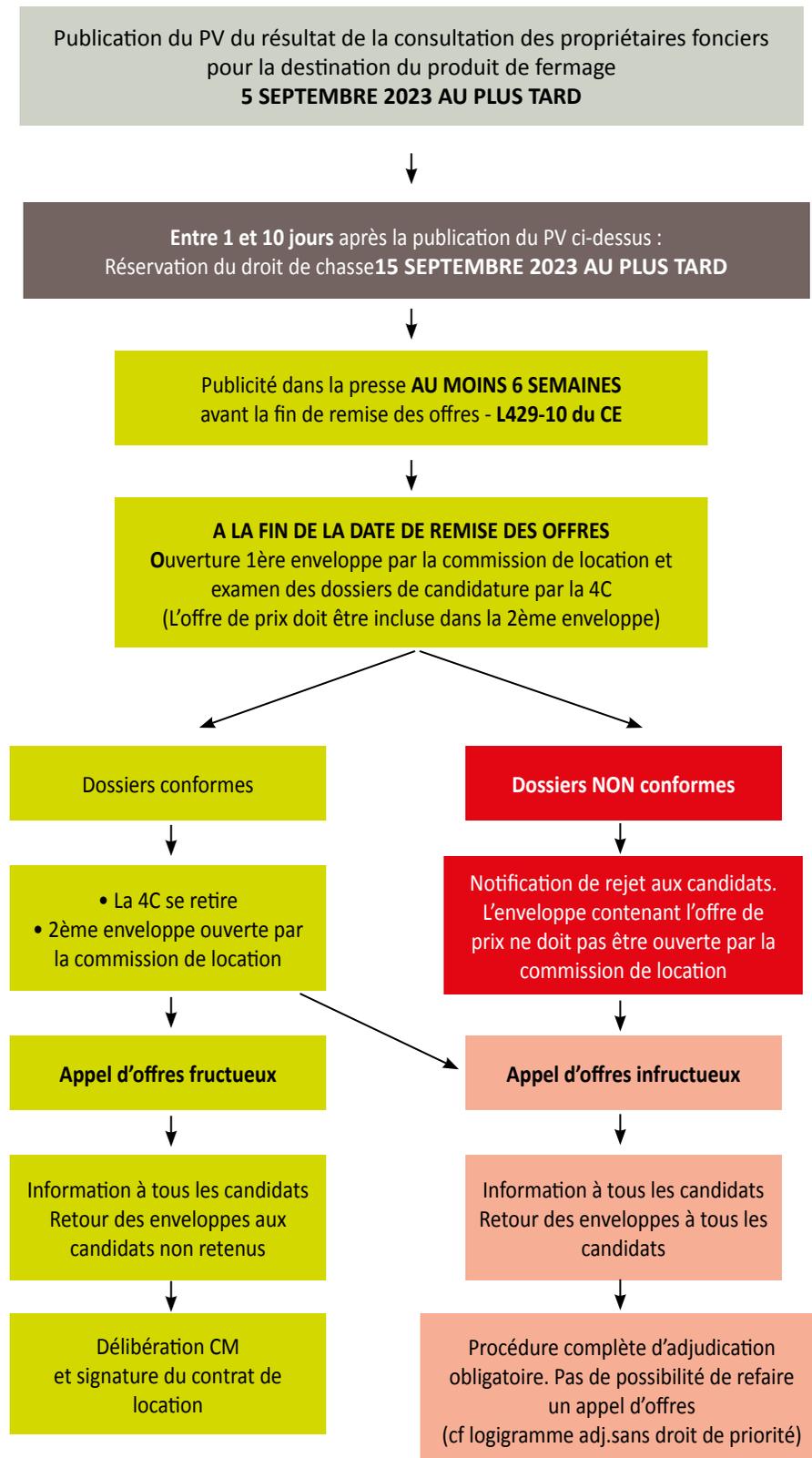
PROCÉDURE D'ADJUDICATION PUBLIQUE AVEC DROIT DE PRIORITÉ



PROCÉDURE D'ADJUDICATION PUBLIQUE SANS DROIT DE PRIORITÉ



PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES (UNIQUEMENT SI PAS DE DROIT DE PRIORITÉ)





FRANÇOIS I^{er}, le père des veneurs

Figure emblématique de la Renaissance, le roi François I^{er} est considéré comme le « père des veneurs ».

Doté d'un physique imposant, il mesure 1,98 m, François d'Angoulême (1494-1547), roi en 1515, fut, toute sa vie, passionné par la chasse. C'est l'occasion pour lui de montrer son exceptionnelle énergie, son adresse en équitation et son endurance. Ainsi, en mai 1519, il poursuit un cerf sur plus de 10 km dans la forêt de Chaumont-sur-Loire. En 1542, à 48 ans, alors qu'il a de la fièvre et que l'orage gronde, il part chasser malgré tout. A son retour, il déclare :

” Par ma foi, la chasse m'a guéri ! ”

La passion de la chasse

A la Renaissance, la chasse est un instrument de la mise en scène de la bravoure du monarque. Dans la chasse au sanglier, l'animal est perçu comme un adversaire plutôt que comme une proie. La confrontation avec la bête noire est l'occasion d'une démonstration de courage et de force. Lors des fêtes organisées pour le mariage du duc de Lorraine en 1515 à Amboise, un sanglier sème la panique parmi les dames de la cour. Le jeune roi s'avance vers l'animal avec « une aussi grande assurance que s'il eût vu venir à lui une demoiselle » rapporte un témoin, et le roi le terrasse en le transperçant de son épée.

« Cette cour n'est pas faite comme les autres », s'émerveille l'ambassadeur du grand-duc de Toscane. « On ne pense ici qu'à la chasse, aux dames,

aux festins et à changer de lieux. Lorsque la cour s'abat sur quelque contrée, elle y reste tant que durent les hérons, et ils durent peu, car entre le roi et les grands de sa suite, ils ont plus de 500 faucons. On court deux fois le cerf, une autre fois on va aux chasses aux toiles, puis l'on change de logement ».

Le promoteur de la vénerie

François I^{er} délaisse la fauconnerie alors très en vogue. Il marque une prédilection pour la chasse à courre. « La vénerie m'a jusqu'ici plu, à cause de l'exercice du corps » dit le roi. Un ambassadeur anglais rapporte que « le passe-temps que le roi pratique tous les jours est le courre du cerf, et après la mise à mort, il chasse le sanglier et quelquefois le loup dans les toiles, là où souvent se rend Madame sa mère, accompagnée de nombreuses dames et demoiselles ». Jacques du Fouilloux lui attribue le titre de « père des veneurs » en raison de sa passion pour le courre du cerf et son affirmation comme modèle de la chasse royale par excellence. Presque chaque jour, quels que soient le temps et la saison, il s'engage dans d'interminables parties de chasse. Les ambassadeurs se plaignent qu'elles dictent son emploi du temps et ses déplacements. D'ailleurs, François I^{er} connaît ses chiens par leur nom et les choisit en fonction de leurs qualités lorsqu'il part à la chasse.

Un législateur exigeant

François I^{er} s'attache à légiférer dans ce domaine, en particulier avec la promulgation de l'ordonnance de réformation des eaux et forêts de mars 1516. Celle-ci sévit notamment contre le braconnage dans les domaines royaux, avec la menace de peine de mort pour les récidivistes. Cependant, aucune condamnation à mort pour braconnage ne fut prononcée sous son règne, mais seulement pour meurtre de gardes. Le roi interdit progressivement la chasse aux roturiers par l'ordonnance de 1533, surtout pour le gros gibier réservé à la noblesse. Il crée également les capitaineries, territoires de chasse dont le roi se réserve l'exclusivité. Il peut cependant y convier ses amis et les grands serviteurs de l'Etat. La première capitainerie est instaurée à Fontainebleau en 1534 puis leur nombre sera croissant autour des châteaux royaux, au détriment des seigneurs locaux lésés.

Chambord, un rendez-vous de chasse idéal

Cette passion de François I^{er} pour la chasse a des conséquences sur les déplacements incessants de la cour. Les équipages atteignent des tailles inédites avec 60 chiens, 300 oiseaux pour la fauconnerie, des chevaux, l'équipement et les provisions. Accompagné d'une foule de cent pages et deux cents écuyers vêtus de vert, de rouge ou de gris suivant le type de chasse, de centaines de gentilshommes et de dames d'honneur, le roi déplace sa cour de château en château, de Compiègne à Fontainebleau, de Saint-Germain à Chambord, ne s'accordant que de courtes haltes dans les somptueux relais qu'il possède au cœur de ses forêts favorites.

Au cœur de la vallée de la Loire, éloigné des axes de communication, Chambord constitue indubitablement son rendez-vous de chasse idéal. François I^{er} aime à s'y retirer avec sa cour et ses proches. Le monarque fait ceindre son parc de



performance devient un spectacle. Les vastes terrasses du château permettent d'assister au déroulement des chasses royales. L'enclos de Chambord est un miroir de sa puissance. François I^{er} porte le divertissement de la chasse au cerf au rang d'un art chevaleresque et savant dont il est le maître. Son bibliothécaire Guillaume Budé, auteur d'un *Traité de*



Crédit photo : @Mistervlad - adobe-stock.com

2500 ha d'un immense mur d'enceinte de 32 km de long. Les forêts de Chambord sont réputées pour leur abondance en « bêtes noires et rousses », sangliers et cerfs. La capitainerie royale est chargée d'assurer très étroitement la surveillance et la conservation du gibier.

François I^{er} y convie également les princes qu'il désire éblouir comme son grand rival Charles Quint en 1539. Ses prouesses montrent que sa domination s'étend même au monde sauvage. Sa

vénerie, n'hésite pas à flatter son roi : « Sire, vous avez tellement dressé et poli l'exercice de la vénerie, qu'elle semble être parvenue à sa perfection ».

Philippe Jéhin



2024-2033, LE BAIL DU DÉCLINISME DE LA CHASSE ou faut-il tourner le dos à la chasse ?

DANS LE VISEUR

” *Sous prétexte de notre passion, il est encore spéculé que « tout va bien se passer ». Je crois que non...* ”

L'été risque d'être chaud pour les chasseurs alsaciens et mosellans...



...c'est qu'il va falloir négocier dans les mois à suivre avec les maires, du moins pour ceux qui veulent renouveler leur bail de chasse par gré à gré, pour être prêt à signer d'ici novembre un nouveau contrat éventuel d'engagement pour neuf ans.

Les sujets qui fâchent dominant largement les tours de table en cours avec les mairies : «bordélisation» de la nature par les tiers, diminution en cours du gibier en forêt, notamment sangliers et cervidés, (en plaine c'est déjà la misère depuis de nombreuses années), pression des syndicats agricoles sur les dégâts de cervidés et sangliers en montagne, volonté de «corriger» la gestion du grand gibier par l'Administration, menaces sur les conditions d'agrillage des sangliers à travers de possibles changements postérieurs des Schémas Cynégétiques, augmentation de la «non chassabilité» de lots au regard de la réglementation sur le tir; **que des sujets non pris en compte par le nouveau Cahier des Charges des chasses communales qui se contente d'appliquer les textes autour de la Loi locale et du code de l'environnement et de suivre contraint par l'infériorité numérique dans les tours de table, la loi des plus forts.**

Les règles de location 2024-2033 occultent ainsi totalement la réalité du terrain qui veut qu'entre le siècle dernier, du moins le temps où la chasse locale faisait encore baver de jalousie les trois coins de la France et aujourd'hui, c'est le «déclinisme» qui a largement pris le dessus. **Notre législation sur les conditions de location est en arrêt sur image, déconnectée du contexte,** notamment de la montée des oppositions à la chasse et de la «rurbanisation» des communes. Résultat, à force de ne plus prendre en considération le chasseur et son rôle dans la nature, de vouloir le beurre et l'argent du beurre sur le dos du chasseur, nous avons été conduits à un trop-plein qui devrait logiquement amener tout être raisonnable à dire niet ou jeter l'éponge.

Sous prétexte de notre passion, il est encore spéculé que « tout va bien se passer ». Je crois que non, notamment si en plus on prend en compte la pyramide des âges des locataires. Là aussi c'est un fait, beaucoup d'entre nous sont à l'automne de leur vie, alors encore s'engager pour neuf ans pour soi ou pour d'autres avec des charges de responsabilités permanentes et plus de retour de plaisirs, il faut être fou de vouloir poursuivre...

D'un autre côté, les « communes tenues de définir des lots de chasse et de les louer » se rendent bien compte que l'obligation de louer devient un bébé très encombrant. Sauf à interdire la chasse à un titre ou un autre, elles n'ont pas de choix, il faut louer

au nom des propriétaires fonciers et pas à un prix librement fixé, mais a minima à une fourchette moyenne départementale. Elles sont dorénavant dans la peau d'un agent immobilier chargé de vendre un bien en très mauvais état et avec un DPC (Diagnostic de Performance Cynégétique) classé G !

Nos textes n'ont pas été toilettés, réformés, adaptés à travers le temps, de peur pour nos politiques de devoir mettre dans l'actualité la loi locale, un sujet qui politiquement et socialement est trop «chaud», car le plus souvent perçu par le grand public orienté comme un cadeau aux chasseurs. Alors comme souvent, on botte en touche, on met la poussière sous le tapis en laissant le droit en l'état. Que les communes avec des lots de chasse qui n'en sont plus, au sens où nous pouvons l'entendre, se retrouvent avec un bébé dans les bras, impossible à jeter, n'intéresse pas le législateur, il faut trouver preneur, ancien ou nouveau. Nous sommes dans une société «incantatoire» dans laquelle il faut, on doit, et la chasse n'y échappe pas, avec l'obligation pour les communes de louer leur ban. Qu'une piste cyclable traverse un lot en plein milieu, rendant le tir conforme à la loi impossible, que le chasseur fier de l'être doive aujourd'hui raser les champs et arbres face à tous ceux qui revendiquent à tort la nature pour tous, qu'il faille louer à charge un territoire dans lequel on ne pense plus gestion de la faune mais dégâts, sont des d'arguments entendus par les maires, mais qui ne changent rien à la donne.

Nous sommes clairement dans une impasse, les anciens ont atteint le trop plein, perdu l'envie et la gnaque, les jeunes veulent bien prendre le permis mais pas forcément la responsabilité d'une chasse et les maires sont dépassés par l'état des lieux qu'ils découvrent le plus souvent. J'ai souvent parlé dans mes articles de blog de la corde tressée par le chasseur, en réalité la chasse va s'arrêter dans nos départements de l'Est, non pas par la mobilisation écologique des masses, mais par les textes de notre loi locale qui a fait sa renommée et par l'omnipotence de «l'homo economicus» qui veut un avenir sans gibier, oubliant que sans lui, sans biotopes favorables et quiétude, un bail de chasse n'a de sens.

Léon Rapinat
www.veillecynetique67.com

Vallée de la Bruche/Val de Villé/Haut-Koenigsbourg

LE PLAN D'ACTION DE LA ZONE À ENJEUX RÉGIONALE de retour à l'équilibre sylvo-cynégétique

Article rédigé par les membres du groupe de travail

Le contexte des zones à enjeux régionales

Les zones à enjeux régionales (ZER pour simplifier) ont été définies en 2018 pour l'ensemble de la région Grand Est. Dans le cadre du comité paritaire équilibre sylvo-cynégétique, elles ont été validées au niveau régional par des représentants des chasseurs et des représentants des forestiers à parts égales. Le département du Bas-Rhin est concerné par quatre ZER : deux sont strictement départementales, la forêt de l'Illwald et le massif Vallée de la Bruche/Val de Villé/Haut-Koenigsbourg, les deux autres sont interdépartementales, le massif du Donon (avec les départements de la Meurthe-et-Moselle, des Vosges et de la Moselle) et le massif des Vosges du Nord (avec le département de la Moselle). Le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) a défini comme objectif la disparition de ces ZER d'ici 2025.

La disparition des ZER suppose que l'équilibre sylvo-cynégétique ait été rétabli. Mais comment considère-t-on qu'il est rétabli ? Quels en sont les critères ? Selon la définition donnée par le Code de l'Environnement, l'équilibre sylvo-cynégétique concilie la présence durable de la faune sauvage et la rentabilité économique des activités sylvicoles. En d'autres termes, la recherche de l'équilibre forêt-gibier consiste à trouver un équilibre entre la population animale (sangliers, cerfs, chevreuils, daims), le milieu et les différents acteurs (chasseurs, forestiers, propriétaires...). Il n'existe pas une situation d'équilibre mais des

situations d'équilibres qui sont propres à chaque territoire et qui sont à définir conjointement entre les acteurs.

Ce sont donc les acteurs qui vont s'accorder sur la situation de la zone (ou le plus souvent d'un massif) avec cette difficulté que, pour s'entendre, il faut d'une part accepter de se parler, d'autre part parler le même langage (comprendre ce que chacun met derrière les mots qu'il emploie et s'accorder sur une même définition quand il y a divergence). Ensuite, si le constat de déséquilibre est partagé, s'entendre sur des solutions.

C'est ce travail qui est à réaliser à l'échelle de chaque zone à enjeux et à expliquer à l'ensemble des acteurs locaux ayant à gérer l'équilibre sur leur commune, leur lot de chasse, leur parcelle forestière.

Situation de la ZER Vallée de la Bruche/Val de Villé/Haut-Koenigsbourg et méthodologie

La ZER Vallée de la Bruche/Val de Villé/Haut-Koenigsbourg qui nous intéresse dans cet article a une superficie de 48 421 hectares et concerne 68 communes et 129 locataires. Autant dire que le travail n'est pas simple. Il s'agit d'un milieu accueillant pour le gibier avec des zones en altitude, des prairies et des vallées qui peuvent jouer le rôle de barrières géographiques. Cette ZER est fortement boisée (88 % de la surface chassable) et est très fréquentée par les touristes.

Le diagnostic partagé, validé en 2019 par un groupe de travail paritaire chasseurs/forestiers regroupant des acteurs des deux groupes sectoriels 5 et 6, fait état



Crédit photo : M. Steffer, Maire de Raurupt

d'une situation contrastée sur l'ensemble de la zone en termes de dégâts. Afin d'associer l'ensemble des acteurs locaux à l'élaboration de ce diagnostic, la perception des acteurs locaux a été recueillie par des entretiens avec leurs principaux représentants puis complétés par des questionnaires envoyés aux communes, aux locataires de chasse et aux propriétaires privés sous plan simple de gestion. Les données relatives à la situation de la forêt ont été fournies par les acteurs forestiers (privés et publics). La DDT a fourni celles relatives aux plans de chasse et a animé les groupes de travail afin de permettre aux acteurs de partager leurs conclusions. Ce travail s'est étalé sur plus d'un an.

Ensuite, le plan d'actions a été défini, conformément à la méthodologie



régionale sur une durée de 3 ans avec pour but de fixer les objectifs partagés ainsi que les actions à entreprendre en faveur de la restauration de l'équilibre sylvo-cynégétique sur la zone à enjeux. Le plan d'action a été validé le 9 septembre 2022. Son élaboration a nécessité de nombreuses réunions. 4 ont eu lieu avec les membres du groupe de travail ayant validé le diagnostic (1er octobre et 26 novembre 2019, 14 janvier et 4 mars 2020). Ces travaux ont cependant été suspendus par le confinement de mars 2020, la démission de certains chasseurs et forestiers et les élections municipales. Les travaux du groupe ont repris au mois de juin avec un nombre important de changements parmi les membres. Une phase d'appropriation du sujet a donc été à nouveau nécessaire et on a fait le choix d'aller dès la première réunion sur le terrain. 3 situations ont été constatées : l'une, d'un équilibre permettant une régénération naturelle, une autre considérée comme à surveiller et la troisième où le déséquilibre était avéré. Ce constat a permis de s'accorder sur les définitions et les situations recherchées. La dynamique du groupe a été bonne avec des travaux dans la continuité du groupe précédent et la formulation de propositions d'actions. Ce travail a nécessité plus d'une dizaine de réunions. Une fois validé, le plan d'actions a été envoyé à l'ensemble des acteurs concernés de la zone.

Le lancement de sa mise en œuvre s'est fait dans la foulée. Le maire de Ranrupt, M. Sieffer, a pris en charge le pilotage et l'animation du groupe. Les premières actions engagées concernent la communication autour du plan d'action et de sa mesure phare : l'organisation de réunions tripartites sur la base d'une fiche de visite établie par les membres du groupe.

Le diagnostic et le plan d'actions sont disponibles sur le site internet :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Equilibre-foret-gibier/Equilibre-foret-gibier/Vallee-de-la-Bruche-Val-de-Ville-Haut-Koenigsbourg>.

Contenu du plan d'action

Conformément au programme d'actions régional, le plan d'actions, intègre 27 actions dans les 4 axes suivants, actions à la charge de chaque groupe d'acteurs (élus, chasseurs, propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés) :

- axe 1 : réduction, contrôle et gestion des populations dans les règles d'éthique et de sécurité : 11 actions pilotées par le groupe de travail (GT) ou la fédération des chasseurs (FDC) ou l'association des communes forestières (COFOR) ou les groupements de gestion cynégétique (GGC) ;
- axe 2 : mise en œuvre d'aménagements sylvicoles : 4 actions à la charge des propriétaires publics ou privés ;
- axe 3 : mise en place d'une démarche d'animation en faveur d'actions concertées : 7 mesures pilotées par le GT, la FDC et la COFOR ;
- axe 4 : mise en place de systèmes d'observation et de mesure : 5 actions relevant du GT, de la FDC pour la mise en place, puis relevant des chasseurs, des propriétaires publics ou privés et des gestionnaires forestiers pour leur mise en œuvre.

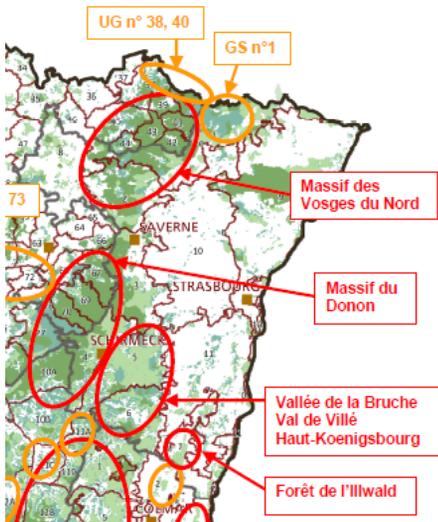
Zoom sur l'axe 1 : l'enjeu « chevreuil »

L'axe 1 comporte 11 actions avec 4 objectifs principaux :

- une meilleure compréhension des acteurs intervenant dans la définition des minima en vue d'une meilleure gestion : 3 actions
- une facilitation/simplification des règles en vue d'atteindre les objectifs et pour une amélioration des réalisations : 2 actions
- une meilleure définition des clauses particulières dans les baux de chasse : 2 actions
- une meilleure gestion du chevreuil : 4 actions

Sur ce dernier point, l'ensemble des acteurs s'accorde à dire que l'impact du chevreuil dans le déséquilibre est sous-estimé. La pression et l'attrait de la chasse étant concentrés sur le cerf, la gestion du chevreuil est insuffisante à la fois par méconnaissance ou par désintérêt ; de plus, les situations sont différentes entre zone noyau et zone périphérique.

Le chevreuil est aussi présent dans les zones à dominante cerf. Les membres du groupe de travail sont persuadés que cet effort sur le chevreuil permettrait d'arriver à atteindre l'équilibre forêt-gibier sur certains secteurs de la zone à enjeux. Plusieurs actions de sensibilisation et d'information sont ainsi envisagées.



**Zoom sur l'axe 3 :
l'enjeu « réunions
tripartites annuelles » pour
les lots de chasse**

La conclusion du diagnostic sur la ZER faisait état dans certains cas d'un manque de communication et d'échanges entre les 3 acteurs concernés : le propriétaire, le gestionnaire forestier et le locataire de chasse. En effet, si des échanges avaient bien lieu ils se passaient la plupart du temps entre deux de ces acteurs.

Le GT a donc proposé l'organisation a minima d'une réunion tripartite au mois de mars-avril, une fois la saison de chasse terminée, et avant l'établissement des plans de chasse.

Une procédure et une proposition de trame concernant les points à aborder ont été élaborées et testées avec plusieurs locataires et élus.

Des formations/informations sont

prévues et ont eu lieu en début d'année pour certaines, afin de présenter le dispositif :

- au bureau des COFOR et aux élus des communautés de communes du territoire ;
- aux GGC ;
- à l'association des réservataires ;
- auprès des agents forestiers.

**Zoom sur l'axe 4 :
l'enjeu « données objectives »**

Afin d'objectiver les données disponibles en termes de densité-dépendance des populations animales, de bon état sanitaire et de pression sur le milieu, le comité régional paritaire demande d'installer ou de consolider des Indicateurs de Changement Écologique (ICE) partagés entre forestiers et chasseurs et dans les trois catégories caractérisant la densité dépendance (abondance, performance, pression sur la flore) avec mise à jour annuelle. Cette mise à jour annuelle semble difficile pour les acteurs locaux, en particulier en ce qui concerne le suivi de la pression sur la flore. Le plan d'actions propose donc une adaptation du dispositif aux conditions de la ZER et aux moyens disponibles, compte-tenu de l'intégration dans le dispositif des réunions tripartites.

Il est rappelé qu'il est indispensable d'avoir l'ensemble des 3 types d'ICE pour que l'évolution de l'équilibre puisse être évaluée sur l'ensemble de la ZER.

La responsabilité de l'organisation et de l'animation des ICE se répartira entre les acteurs : abondance et performance pour la FDC ; pression sur la végétation pour les acteurs forestiers.

Conclusion

Le plan d'action de la ZER Vallée de la Bruche/Val de Villé/Haut-Koenigsbourg est le deuxième plan d'actions validé au niveau départemental selon la méthodologie proposée par le comité paritaire équilibre sylvo-cynégétique régional. L'intérêt de celle-ci consiste à mettre les acteurs autour d'une table afin qu'ils trouvent des solutions propres à leur territoire.

La première étape concernant l'établissement du plan d'actions est terminée. Il s'agit désormais d'arriver à des résultats concrets sur le terrain. D'après le protocole régional, seul un accord des deux parties (chasseurs/propriétaires forestiers) conclura à l'atteinte de l'équilibre et permettra de sortir du dispositif. En l'absence de cet accord, l'acteur demandant à sortir du dispositif devra fournir des éléments factuels démontrant avec des indicateurs l'équilibre sylvo-cynégétique de son point de vue et sa demande sera étudiée au niveau régional.

Pour le territoire de la ZER Vallée de la Bruche/Val de Villé/Haut-Koenigsbourg, le travail ne fait que commencer et le renouvellement des baux de chasse sera l'occasion pour les maires de la ZER de définir leurs objectifs spécifiques.

Pour plus de renseignements sur le plan d'action, vous pouvez contacter les présidents des GGC 5 et 6 (MM. Wietrich et Muller) ou vos représentants aux groupes sectoriels 5 et 6 (MM. Trendel et Hoffbeck) ainsi que Mme Ludwig, également membre du groupe de travail.

- Eric Trendel 06 11 72 54 54*
- Philippe Wietrich 06 82 13 83 02*
- Christian Muller 06 07 87 74 83*
- Christian Hoffbeck 06 07 31 81 68*

GARAGE ANDRÉ
L'expérience au service de votre voiture.
Depuis plus de 50 ans !

CITROËN

- Vente de voitures neuves et d'occasion
- Réparation toutes marques
- Mécanique - Carrosserie - Peinture
- Service Chrono pour intervention rapide

Nous nous occupons également du Contrôle Technique de votre véhicule

34, route de Bischwiller SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 33 17 94
Email : andre.garage@wanadoo.fr

PNEUS METZGER

TOURISME • POIDS-LOURDS • AGRICOLE • GÉNIE-CIVIL • MANUTENTION •

VENTE & MONTAGE

PNEUS METZGER
121 rue du Général Leclerc - 67540 OSTWALD
Tél. : 03 88 30 22 72 - Fax : 03 88 30 22 55
www.pneus-metzger.fr - infos@pneusmetzger.fr



C'est le moment de :

- Penser à valider votre permis de chasser, vérifier vos assurances. N'oubliez pas de rendre votre carnet de prélèvement Bécasse. Même si vous n'en avez pas prélevées.
- Faire votre déclaration de piégeage si nécessaire (trisannuelle)
- Préparer et envoyer votre compte-rendu de piégeage avant le 30 septembre
- Préparer votre calendrier de battues et le communiquer à la mairie, pour le 1er septembre
- Créer votre compte SIA et déclarer vos armes (armuriers)
- Demander l'ouverture d'un compte Protect Hunt : alexandre.derrez@chasseurdefrance.com ET amandine.ak@chasseurdefrance.com
- Pour les locataires : pensez à payer vos cotisations à la FDC



Autres informations :

- **La distribution des bracelets Cerf se fera : du mardi 25 au vendredi 28 juillet, de 8h à 17h au Cyné'Tir. Après cette date, au siège de la FDC aux horaires d'ouverture des bureaux, du mardi au vendredi de 10h à 16h.**
 - Vous souhaitez reprendre un lot de chasse communal en gré à gré ? Préparez votre dossier de candidature, contactez le ou les maires, faites valoir votre droit de priorité si nécessaire (pour le 15 septembre). **Voir notre dossier spécial en pages 14 à 19.**
 - Le centre de collecte Trichine du secteur de Niederbronn les Bains est transféré chez Mme Tania Grall, 14 rte de Froeschwiller à Langensoultzbach.
- Important : les anciens kits Trichine (avant le n° 33 000) ne peuvent plus être utilisés.**
- Dernière minute : saluons l'élection de M. Eric Jacquot à la tête du GGC de Haslach et environs et celle de M. Pascal Perrotey-Doridant à l'UDUCR 67. Il remplace M. Albert Hammer.

Vous êtes chasseur ?

CRÉEZ VOTRE COMPTE SIA

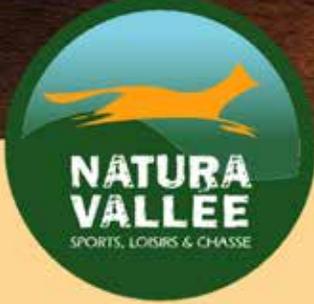
Initialement fixée au 30 juin 2023, la date limite pour créer un compte dans le nouveau système d'information sur les armes (SIA) est reportée au **31 DÉCEMBRE 2023** pour les détenteurs du permis de chasser.

ATTENTION

Au-delà du 31 décembre 2023, il sera trop tard pour conserver vos droits à détenir vos armes !

Depuis le 8 février 2022, tous les détenteurs d'armes titulaires d'un permis de chasser sont dans l'obligation de créer un compte dans le SIA pour détenir, acheter ou vendre une arme.

Créez dès à présent votre compte sur :
<https://sia.interieur.gouv.fr>



NATURA VALLEE
SPORTS, LOISIRS & CHASSE

L'ARMURERIE DE LA VALLEE



HIKMICRO CHEETAH 32
CLIP-ON à amplification de lumière

699€



Capteur HD 2560 x 1440
écran OLED de 1920 x 1080
Distance de détection jusqu'à 350m
Longueur d'ondes IR : 940 nm
Zoom numérique : 1x
Autonomie : 5h30 en continu





B14 WILDERNESS THUMBOLT CARBON
Crosse à trou de pouce avec Chargeur 5+1.
Canon carbone avec frein de bouche.
Culasse torsadée à 2 tenons.
Calibres: 6.5creedmoor-308Win-300Win Mag

1750€



B14.2 CREST
Crosse carbone avec Chargeur 5+1.
Canon H&E avec frein de bouche.
Culasse torsadée à 2 tenons.
Calibres: 243win-6.5creedmoor-308Win
7mm Rem Mag-300Win Mag

1980€



DTC 3/25 et DTC 3/38
Clip-on Thermique numérique DTC 3/25
Distance de détection de 1300m et 1950m pour le DTC 3/38
Pas de pixel 12µm. Résolution du capteur 384x288
Résolution d'affichage 1024x768



Écran AMOLED
Grossissement optique 1x
Poids du DTC 3/25 : 560g
Poids du DTC 3/38 : 650g

a partir de **3250€**

VOYAGE DE CHASSE EN TURQUIE -
Tous rêvez d'un voyage de chasse, nous réalisons votre rêve !

Battue aux sangliers / Approche à l'Attila - Cerf d'Anatolie ou Bezoar Ibx à l'approche
Merci de contacter : Alex DEMIR au 06 35 27 34 95 ou Frédéric RENARD, à votre service.

OUVERT du Mardi au Vendredi 9h-12h/14h-19h et le Samedi 9h-12h/14h-17h.
Saison de battues (15 Octobre au 1er Février) le Samedi dès 7h30

NATURA VALLÉE ~ 67130 SCHIRMECK ~ TÉL.: 09 60 12 08 90
Mail : naturavallee@orange.fr - www.naturavallee.fr

BIWI

RUBBER • PLASTIC • SILICONE

IDENTIFICATION DU GIBIER



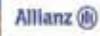
BIWI SA
• Route de la Transjurane 22
• CH-2855 Glovelier
• Tél.: +41 (0) 32 427 02 00
• Fax: +41 (0) 32 427 02 01
• info@biwi.ch
• www.biwi.ch



Vivez votre passion en toute tranquillité !



L'Assurance Chasse Allianz
Un large choix de garanties pour une couverture complète.





Grabmayer
Dreyer
Dibourg

Multirisque Association de Chasse
(Association – Groupement – Titulaire de Chasse)

- ✓ Dommages aux biens de l'Association : Chalet de chasse – dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.
- ✓ Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de battues – Rabatteurs – dégâts de gibiers – installation de chasse – menus travaux d'entretien et réparation – vente de venaison)
- ✓ Responsabilité Civile Dirigeants d'Association
- ✓ Protection Juridique Association
- ✓ Accidents corporels

A vos côtés dans les agences de :

67160 WISSENBURG - 11 Rue de la République - Tél. : 03.88.54.67.54
67120 MOLSHEIM - 34 Rue de la Boucherie - Tél. : 03.88.38.61.61
67310 WASELONNE - 81 Rue du Gal de Gaulle - Tél. : 03.88.20.26.58
68920 COLMAR - 132 Route de ROUFFACH - Tél. : 03.89.41.75.83

Service Chasse :
mail : grebmayer.wissembourg@allianz.fr

Immatriculé à l'Orléans sous le n°19000645 (t886 : www.orlas.fr)
Exerce, sous le contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09



Assemblée générale 2023 GGC de l'Ungersberg et du Haut Koenigsbourg

Nous étions en terrain connu à Neubois, ce très beau village de la vallée de Villé, dont la forêt domaniale abrite le château du Frankenbourg. Mme Marie-Odile Uhlerich, maire de Neubois, nous accueillit chaleureusement et se réjouit de la présence de ses collègues, maires d'Albé, de Breitenbach et de Ranrupt. Son sourire reflétait la fierté lorsqu'elle nous confia que sa commune progressait dans la transition écologique et le respect des normes environnementales. Et elle émit le souhait que chasseurs et municipalités trouvent un accord favorable lors du renouvellement des baux de chasse.

De nombreux chasseurs ayant quitté nos rangs, l'hommage qui leur a été rendu, accentué encore par le Zapfenstreich (couvre-feu) interprété par les cornistes de l'ABRCCG, fut poignant. Parmi eux, nous déplorons le départ de deux membres fondateurs de notre G.G.C. : Feu M. Albert Zimmerman et Feu M. Jean-Daniel Fritsch.

En préambule, notre président, M. Christian Muller, conscient des embûches dressées à notre rencontre, nous exhorta à préserver notre patrimoine naturel en contribuant au maintien de l'équilibre forêt / gibier, à être intrusants sur la sécurité, à accueillir les jeunes chasseurs et à poursuivre nos efforts pour expliquer nos actions. Il conclut : « L'avenir de la chasse dépend de nous ».

L'A.G. statutaire s'est déroulée sans ambages. Deux nouveaux administrateurs déjà cooptés par le comité ont été élus à l'unanimité : MM. Patrick Kempf,

adjudicataire de Neuve-Église, et Steven Muhr, chasseur.

Parmi les événements prévus en 2023-2024, ont été annoncés deux projets qui nous tiennent à cœur :

- L'entraînement au tir de chasse en combinant les séances de simulateur de tir et les séances de CYNE'TIR.
- La messe donnée en l'honneur de Saint Hubert à TRIEMBACH-AU-VAL, le samedi 18 novembre 2023.



Suivirent les exposés centrés sur les particularités de notre GGC. D'abord le gibier de nos territoires avec un constat alarmant sur le nombre de biches prélevées (50 % du total des réalisations), les contraintes de la zone à enjeux régionale mais aussi le grand intérêt des réunions tripartites (forestiers/chasseurs/communes) permettant le constat et le suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique.

La présentation de l'E.C.I.F. (outil favorisant la structuration du foncier agricole et forestier), le bilan des terrains gérés et acquis récemment par le FARB et le projet « IMAGINE » (<https://fondsimagine.org/>) présenté par M. Jean-Pierre PIELA, maire de BREITENBACH, témoigna de l'engagement des associations et des communes pour la sauvegarde des forêts et de la biodiversité.

Nous fûmes rassurés lorsque M. Pierre CRIQUI, président du FIDS 67, nous révéla que le bilan des dégâts de notre GGC

était bien inférieur à l'année précédente.

Alors ..., sommes-nous, oui ou non : « Acteurs de la biodiversité » ?

Sans aucun doute. Notre président, M. Frédéric OBRY, le confirma. La F.D.C. 67, face aux problèmes climatiques liés à la sécheresse n'a pas attendu pour créer une trentaine de mares au cours des trois dernières années et pour étudier un projet de zones de rétention d'eau. Par ailleurs, il souhaite que tous les chasseurs

participent à la prévention des feux de forêt et prévoit de proposer aux jeunes chasseurs une formation à la gestion forestière.

Bien sûr, M. OBRY aborda tous les autres sujets de l'actualité cynégétique avec des prises de position fermes, motivantes et raisonnées, invitant les participants à venir à sa rencontre pour en débattre, à la suite de l'A.G.

Ensuite, nombreux furent les intervenants, tous plus captivants les uns que les autres. Mais un repas « chasseur » nous attendait dans la salle communale de TRIEMBACH-AU-VAL où nous nous rendîmes sans tarder alors que les cornistes interprétaient une « Jägersmarsch ». Cette année encore, un bouquet de roses a été offert à toutes les dames présentes.

Site du GGC 6 : <https://ggc-ungersberg-haut-koenigsbourg.fr/>

Assemblée générale 2023

GGC Plaine de la Bruche

*Le 13 avril 2023 à
Mittelhausbergen*

C'est devant une assistance venue nombreuse que la présidente Aliette Schaeffer a ouvert l'assemblée générale annuelle du GGC en saluant et souhaitant la bienvenue aux locataires, partenaires, garde-chasses et personnalités invitées. Dans son rapport moral, la présidente remercie chaleureusement les personnes qui ont donné leurs voix à la nouvelle équipe du CA de la fédération des chasseurs.

Puis une minute de silence est observée à la mémoire des amis chasseurs disparus. Une pensée particulière est adressée à Gérard Koehl, ancien administrateur et président de la FDC, grand amateur et défenseur du Cerf, Stéphane Freiburger, vice-président de l'ACABR et Claudia Eber, journaliste à La Chasse en Alsace et épouse de Michel, président du GGC Andlau-Scher, qui viennent de nous quitter.

N'en déplaise aux détracteurs et anti-tout, les chasseurs sont des acteurs majeurs de la naturalité. Premières sentinelles en matière de sécurité sanitaire, ils sont en contact étroit avec le gibier et les espaces.

Pourtant, malgré les efforts déployés, le petit gibier de plaine continue son inexorable déclin. En cause l'urbanisation galopante, l'évolution des pratiques agricoles et le dérangement constant (promeneurs, chiens, quads, VTT, etc.).



De bonnes nouvelles cependant, le retour du lièvre, observé à maintes reprises et le projet de renforcement des populations de petit gibier par la FDC.

La présidente aborde ensuite le (toujours) délicat problème des dégâts dans les cultures. Les sangliers ne sont désormais plus seuls responsables puisque dans le palmarès des empêcheurs de semer tranquille, les corvidés font une entrée fracassante. Quand l'on connaît l'efficacité de ces volatiles et la difficulté à les réguler, par tir notamment, l'on peut craindre pour l'avenir des frictions avec le monde agricole. Et les sangliers qui, cantonnés sur certains lots par le GCO, commettent encore plus de dégâts...

Elle exhorte ensuite l'assemblée à toujours plus de prudence lors des chasses. En effet, le non respect des règles élémentaires de sécurité sont presque toujours à l'origine des incidents ou accidents de chasse. Même si notre département est un pionnier en la matière...

À l'issue de la partie statutaire les différents intervenants ont captivé l'assemblée et ont répondu aux différentes questions posées.

M. Bernard Schnitzler, président du GGC du Pays de Hanau, a détaillé les

différents modes de locations pour les nouveaux baux. Le Président de la FDC, Frédéric Obry, a fait part de l'avancée des travaux sur le nouveau cahier des charges des chasses communales et revient sur l'opération de repeuplement de faisans au programme en 2024. Le Président du FIDS, Pierre Criqui, a rendu compte des dégâts de sangliers sur le GGC. M. Philippe Krauth, Président de l'association des piégeurs a quant à lui rappelé qu'il était indispensable de faire remonter tous les dégâts de toutes les espèces et a précisé les modalités de piégeage du sanglier. MM. Jean-Luc Ries, président du Groupement des Louvetiers et Jean-Claude Karcher, président de la SLC de Saverne et environs et du Ball-trap du Herrenwald, ont présenté les activités de leurs associations respectives.

L'AG s'est terminée autour d'un bon repas, mais pas avant que la présidente n'ait salué et remercié les membres du comité pour leur soutien et les garde-chasses du GGC, «qui œuvrent, agrainent, piègent et surveillent nos territoires, car le maintien et le développement des populations de petit gibier est une lutte permanente.»



Assemblée générale 2023

GGC de Niederbronn les Bains

Le 23 mai 2023

Après avoir salué la cinquantaine de personnes présentes et les invités, notamment M. Frédéric Obry, Président de la FDC, M. Pierre Criqui, Président du FIDS, M. Albert Hammer, Président de l'UDUCR et M. Christian Lesser, lieutenant de l'ouvèterie du secteur, le Président Pierre Schmidt dresse un bilan détaillé du bail de chasse qui arrivera à son terme cette année.

Il souligne notamment la diminution drastique du cheptel « cervidés » dans le secteur. L'on remarquera la présence, certes discrète, du lynx dans la région. La population Sanglier varie selon les années à forte glandée, et le Chevreuil est visible partout. Le Blaireau est également observé régulièrement par les chasseurs et commence à poser problème aux agriculteurs.

Il souligne le climat apaisé des relations avec le monde agricole ; un dialogue régulier et une compréhension réciproque des problèmes évitent souvent des situations conflictuelles.

Les relations avec le monde forestier sont plus difficiles, la polémique autour de la densité du grand gibier présent dans le massif reste un réel sujet : l'impact du réchauffement climatique, de la modification du biotope et du dérangement du grand gibier, lié à une fréquentation intensive du massif forestier, méritent d'être analysés plus finement...

Les chasseurs ont fait beaucoup d'efforts pour garantir une sécurité maximale aux usagers de la nature (consignes lors des battues), et le Président encourage les chasseurs à poursuivre le dialogue sur le terrain.

Il recommande aux chasseurs de rester solidaires face aux détracteurs et de se montrer à la hauteur des enjeux qui s'annoncent à l'occasion du nouveau bail.

Le Secrétaire, René Grunder, présente le rapport d'activité de l'association. Il se félicite de la bonne organisation de la journée du 27 août 2022, à l'occasion du 25e anniversaire du GGC. Ce jour-là les chasseurs étaient nombreux à se rencontrer et à échanger en toute convivialité, autour d'un sanglier à la broche ; l'après-midi, une pêche à la truite a passionné les chasseurs / pêcheurs ; et une tombola richement dotée a fait bien des heureux.

Le GGC donne dès à présent rendez-vous à ses membres, au mois d'août 2023, pour une nouvelle rencontre récréative.

Il rappelle que les membres désignés à la 4C œuvreront à défendre les intérêts des chasseurs auprès des communes : la liste sera communiquée dès sa validation par la FDC.

Autre sujet d'importance : le transfert du point de collecte « trichine » chez Mme Tania Grall, 14 rte de Froeschwiller à Langensoultzbach, depuis le 15 mai 2023.

L'opération « achat groupé » de pierres de sel a connu un franc succès, 17 big-bags ont été commandés, subventionnés pour moitié par le GGC.

Après la partie statutaire, le Président Pierre Schmidt donne la parole au Président du FIDS, Pierre Criqui, qui détaille la situation actuelle du sanglier sur le département, et plus particulièrement dans le secteur : les dégâts sont contenus pour le moment ; il est à noter une baisse des tirs de sangliers en battue la saison dernière, de nombreux animaux ayant été prélevés « en tir de nuit ». Il encourage les chasseurs à poursuivre leurs efforts

de réduction du sanglier, afin d'être en phase avec les directives nationales.

M. Albert Hammer, Président de l'UDUCR, souligne la bonne réussite des recherches dans le département et insiste sur l'importance du contrôle de tir qui est malheureusement souvent négligé. Il souhaiterait également qu'avec les nouveaux baux de chasse, les conventions pour le droit de poursuite d'un gibier blessé soient reconduites.

Le Président Pierre Schmidt donne ensuite la parole à Frédéric Obry, qui expose dans les grandes lignes le nouveau cahier des charges, et attire l'attention sur les questions qu'il faudra se poser avant de signer le bail :

- Le schéma de gestion cynégétique actuel s'appliquera encore la première année du bail ; puis un nouveau schéma pour 6 ans, et un nouveau schéma pour les 2 dernières années du bail !
- Qu'en sera-t-il de l'agraineage durant le bail ? l'ONF est contre, et l'on risque d'aller vers la fin ou une réduction drastique des conditions d'agraineage...
- Le maire a un grand pouvoir dans le nouveau cahier des charges communal : il peut imposer des contraintes particulières à l'adjudicataire (frais d'engrillagement, présentation du gibier tiré, demande du plan de chasse, battues supplémentaires avec obligation de résultats, etc.)
- Le droit de priorité ne s'exercera plus si, après le gré à gré sans accord et l'adjudication infructueuse, la commune passe en appel d'offre !
- Les clauses particulières doivent impérativement être posées avant signature du bail : il ne faut pas hésiter à négocier franchement !

L'assemblée générale se termine sur ces mots et la soirée se poursuit, comme à l'accoutumée autour d'un bon repas.

Assemblée générale 2023 GGC du Ried Sud

Le 13 mai à 18h00, le Président du GGC, Jean-Luc Spiegel ouvre la séance devant une assemblée composée des membres locataires du groupement et leur souhaite une cordiale bienvenue ainsi qu'à M. Christophe Schmitt qui revêt la casquette complémentaire d'administrateur à la FDC 67.

Après la partie statutaire et administrative, le Président établit un bilan des actions entreprises en 2022 : réglages de carabines et challenge de tir organisés le 14 mai, distribution décentralisée des bracelets de chevreuils, opération «pierre à sel», challenge «Renard», sortie au Cyné'Tir, organisation d'une messe de la St Hubert organisée à Mackenheim avec collecte de dons en faveur de l'association «St Vincent de Paul» et encore gestion d'un stock de pièges (disponibles chez Christian Schatt). Le GGC propose aussi son

aide pour la création des comptes SIA. MM. Lebigre, Carisey et Ginisty se font un plaisir d'aider pour cette tâche administrative. Un tournebroche, remis en état, est à disposition des membres du GGC, à jour de cotisation, moyennant petite contribution pécuniaire.

Du côté de la gestion des sangliers, une battue administrative a été organisée par les louvetiers fin mars dans la forêt du Rhin à Mackenheim, avec au tableau 5 sangliers

Malheureusement, la population de sangliers rencontrée a été déplacée vers le secteur environnant entraînant des dégâts sur les semis de maïs en place (Elsenheim 1,70 ha).

Était-il pertinent de faire la battue à cette période, juste avant les semis de maïs ?

Les projets 2023

Les actions menées en 2022 seront reconduites, et le GGC prévoit l'achat d'un drone à caméra thermique pour la détection des faons. Christophe Schmitt se renseignera auprès de la FDC pour toutes les modalités de mise en œuvre.

En ce qui concerne l'opération de repeuplement de Perdrix grise et de Faisan, le GGC participera, en plus de la subvention allouée par la FDC, au financement de l'achat des oiseaux aux membres à jour de leur cotisation et

pratiquant le piégeage sur leur lot.

À la veille des relocations des chasses communales, le Président Spiegel souhaite organiser une rencontre Adjudicataires/Maires. Une date reste à fixer. Il demande aussi à l'assemblée de désigner des représentants pour les réunions des commissions consultatives des chasses communales sur le GGC afin de représenter la FDC 67 (voix chasseur). Il est bien entendu qu'un locataire d'une commune ne peut siéger en tant que représentant dans cette même commune...

Avant de clôturer l'AG, M. Christophe Schmitt présente l'application Protect Hunt, qui est un outil supplémentaire dans la recherche d'une sécurité accrue entre les chasseurs et les autres utilisateurs de la nature.

La soirée s'est terminée en toute convivialité autour d'un repas pris en commun et offert par le GGC

Dates à retenir :

Challenge «Renard» le 28 juillet 2023

Messe de la St Hubert : soit le 24 septembre à Mackenheim, soit le 1er octobre à Richtolsheim. C'est l'association KIWANIS (aide aux enfants malades, handicapés ou en difficultés), qui bénéficiera de la générosité des chasseurs cette année.





Assemblée générale 2023 GGC du Pays de Hanau

Les chasseurs locataires, associés et gardes se sont retrouvés le 24 avril pour l'AG du GGC, à l'appel du président Bernard Schnitzler. Un hommage a été rendu à MM. Gérard Koehl, ancien président de la FDC et Hubert Stoquert qui viennent de nous quitter. Avec sa verve habituelle, et après avoir remercié les membres du GGC pour leur soutien lors des élections de l'AG de la FDC, Bernard Schnitzler est immédiatement entré dans le vif du sujet : l'année écoulée fut une «petite» année pour le petit gibier.

Le Lièvre était malheureusement toujours absent en début d'année et une action conjointe avec la FDC est prévue afin d'en déterminer la cause. Le Faisan ne se porte pas trop mal, l'action de repeuplement entreprise en 2021 porte ses fruits. Les oiseaux relâchés étaient de bonne qualité et les prix, grâce à la subvention de la FDC, plus que raisonnables.

Les nouvelles relocations communales arrivent à grands pas et ceux qui souhaitent reprendre leur lot ne devraient pas tarder à constituer leur dossier de candidature et contacter leur maire. La solidarité et le fair-play entre chasseurs sont de rigueur et le président encourage les locataires à faire preuve de raison quant aux prix des baux.



Toujours à propos du nouveau bail, le comité s'est toujours déplacé lors des réunions des commissions consultatives et a toujours eu à cœur de défendre les intérêts de tous. Néanmoins, il demande à tous de faire des efforts notamment dans la préparation des dossiers.

En ce qui concerne les ESOD, il faut être conscient de la chance d'avoir encore la possibilité de réguler les nuisibles. Mais il faut continuer le combat, en collectant un maximum de déclarations de dégâts. Sans cela «il est possible que l'on nous retire le piégeage, cela est arrivé avec la Pie». Pour exemple, le président cite le cas du Luxembourg où le Renard et le Corbeau sont protégés.

La partie statutaire achevée, le président donne la parole aux personnalités invitées : le président de la FDC, Frédéric Obry évoque le futur grand Plan de relance Petit Gibier et revient sur les actualités de la chasse française : SIA, interdiction de la grenaille de plomb en zones humides, le Plan national de maîtrise des dégâts de sangliers, et encore d'autres sujets de préoccupation. Il réitère le vœu que les chasseurs fassent preuve de solidarité et raison lors des prochaines relocations.

Pierre Criqui, le président du FIDS revient sur les dégâts constatés dans le secteur en 2022, il apparaît que le GGC est un «bon élève» puisque les dégâts sont les plus faibles du département.

M. Albert Hammer, président de l'UDUCR, présente un compte-rendu des recherches effectuées dans le Bas-Rhin. Il remercie le GGC pour son don qui permettra de participer à l'équipement des conducteurs et de leurs précieux auxiliaires.

Après ces interventions, chaleureusement saluées, la soirée continue dans la bonne humeur autour d'une bonne table.



Assemblée générale 2023 GGC de Ackerland Kochersberg

Le 31 mars dernier, à Mittelhausen, garde-chasses, piégeurs, partenaires, amis et locataires du GGC avaient répondu nombreux à l'invitation du Président Roland Vetter pour leur AG annuelle. Dans son allocution et après avoir salué les présents et les personnalités invitées, Roland Vetter est revenu sur les activités et actualités de l'année écoulée.

L'opération «lâcher de perdrix / faisans» initiée par la FDC a permis d'étoffer les effectifs présents, mais la présence de nombreux prédateurs ne facilite pas la tâche. D'autant plus que de nombreux actes d'incivilités ont aussi été dénombrés dans le GGC : pièges détruits, irruption de promeneurs, avec ou sans chien, lors des affuts, etc. Le Président déplore le manque de moyens pour faire cesser ces comportements et l'absence de gardes champêtres. En ce domaine, la police municipale n'est malheureusement pas habilitée à intervenir...



Du côté Loisirs, le GGC avait organisé un ball-trap, qui malheureusement n'a pas eu le succès escompté. Une nouvelle journée sera organisée au printemps, gageons que cette sortie saura rassembler plus d'adeptes.

Après la partie purement administrative (présentation des comptes et rapport d'activité) le Président cède la parole à Frédéric Obry qui présente le grand «Plan de relance Petit Gibier». Objectif : le lâcher, en 2024, après les relocations, de plus de 6 000 faisans sur les territoires de plaine. Les relocations, justement : le cahier des charges est à la signature sur le bureau du Préfet et sera encore soumis à la consultation publique. Le Président Obry en détaille rapidement les grandes lignes et présente les changements

notables. Un appel est lancé pour le recrutement de volontaires pour représenter la FDC dans les réunions des commissions consultatives de la chasse.

La parole est ensuite donnée à Pierre Criqui, qui présente les chiffres, journalièrement actualisés des dégâts. Il détaille ensuite les termes du «Plan de résilience Macron», qui a permis de débloquer une aide de 290 000 € pour le département. À l'heure actuelle, 200 000 € ont déjà été perçus par le FIDS. Cela devrait permettre d'alléger grandement la facture des dégâts cette année.

Le repas qui a suivi a permis de continuer les échanges en toute convivialité.





Assemblée générale 2023

Société Locale des Chasseurs des trois Massifs du Sud

5 avril 2023 : un des tous premiers jours ensoleillés de l'année. La terrasse de l'A.P.T.O. se prêtait tout naturellement à l'accueil des nombreux membres, fidèles au rendez-vous. Inutile de compter, le quorum était atteint. Pendant ce temps, certains habitués en ont profité pour contrôler le réglage de leur(s) arme(s).

Cet article nous donne l'opportunité de remercier publiquement M. Hubert KLEIM et son équipe de l'accueil qui est fait à notre association depuis des années. Et c'est aussi et surtout l'occasion

d'avoir une pensée reconnaissante pour feu M. Paul KLEIM qui mettait un point d'honneur à permettre aux chasseurs de s'entraîner au tir de chasse dans les meilleures conditions.

En préambule de son rapport moral, le président M. Gérard BRONNER rappela les interrogations qu'il avait mises en exergue en 2022 : « Sommes-nous les monstres décrits par certains médias ? Que deviendrons-nous en 2030 ? ». Il souligna l'importance d'impliquer la presse régionale, car ses propos directs et percutants, repris par M. Guillaume MULLER dans l'article publié dans les D.N.A., ont marqué l'opinion publique. Il nous félicita ensuite, nous chasseurs bas-rhinois avant-gardistes, d'appliquer depuis longtemps les règles de sécurité (30°, gilet orange, boire ou chasser) et nous encouragea à être acteurs responsables de l'équilibre forêt/gibier.

S'ensuivit l'A.G. statutaire au cours de laquelle nous avons eu le plaisir d'applaudir M. Jean-Marie KRAUSHAR, nouveau membre du comité.

La 2e partie de notre réunion annuelle est toujours consacrée à l'information et à ce titre :

- M. Nicolas BRACONNIER (F.D.C. 67) traita des particularités du S.I.A. et des différences et des points communs entre les associations et les sociétés de chasse.
- M. Albert HAMMER exposa les statistiques et les bons usages de l'UDUCR 67.
- M. Arnaud HURSTEL décrit les missions de la Brigade Verte d'Alsace.
- M. Benoît OZANON présenta les rôles de l'O.F.B. et les conséquences favorables de la présence du lynx dans nos forêts.

Mais l'orateur le plus attendu était sans conteste notre président, M. Frédéric OBRY qui aborda sans fard tous les points de l'actualité cynégétique. Un échange informel s'instaura, ce qui rendit cette fin de soirée conviviale et les conversations allèrent bon train, jusqu'à épuisement total du stock de knacks.





UDUCR 67

L'UNION DEPARTEMENTALE pour L'UTILISATION des CHIENS DE ROUGE

Organise à l'intention de nouveaux conducteurs de chiens de sang, une journée d'information, le samedi 22 juillet 2023 à BETSCHDORF

Elle vise à réunir les propriétaires de chiens en cours de formation et les chasseurs sur le point de faire une acquisition.

Au programme :

- Présenter les principes d'éducation au pistage du grand gibier blessé
- Montrer les techniques de pose de pistes artificielles
- Suivre et commenter les phases du travail d'un chien confirmé
- Faire travailler les jeunes chiens présents
- Exposer le contexte général lié à la recherche du grand gibier blessé (organisation, aspects légaux...)
- Renseigner sur le cycle de formation permettant de devenir conducteur agréé : entraînements, stage, parrainage, les épreuves de pistes artificielles ou naturelles....

A midi, le repas sera prévu par l'UDUCR 67. Une participation de 20 € sera demandée aux personnes non-membres de l'Association

CONTACT, pour tous renseignements et inscriptions :
STOQUERT Patrice au 06 80 14 02 38
 ou patrice.stoquert@wanadoo.fr



La Sélestadienne

Société Locale des Chasseurs de Sélestat et Environs

Il a suffi d'une simple suggestion pour que notre jeune association voie le jour, le 20 mars dernier, tout au sud du Bas-Rhin. L'intérêt de faire partie d'une communauté locale de chasseurs a très vite convaincu les premiers adhérents.

Notre projet :

- Informer nos adhérents de l'actualité cynégétique de notre secteur : e-mailings, réseaux sociaux, réunions d'informations.
- Communiquer et favoriser les échanges, le soutien et le partage intergénérationnel.

- Contribuer localement à la formation des chasseurs.
- Promouvoir nos actions et notre mode de vie.
- Être à l'écoute des demandes de notre groupe et les mettre en pratique, autant que faire se peut, car c'est ensemble que nous pourrions évoluer favorablement.

Pour nous rejoindre,

contacter :

M. Christian MULLER au 06 07 87 74 83
 ou par mail à : contact@slc-selestat-et-environs.fr
*Au plaisir de vous rencontrer
 Les membres du comité*



Brevet grand gibier



Samedi 27 mai a eu lieu l'examen du Brevet Grand Gibier organisé par l'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier.

Ce brevet élaboré par l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier complète les épreuves du permis de chasser.

Il sanctionne un cursus d'une quinzaine de sessions théoriques et pratiques portant sur la biologie du grand gibier, la gestion de la relation forêt-gibier, les techniques de la chasse et de la sécurité, animé par neuf conférenciers.

Une épreuve pratique de tir à 30 mètres sur cible fixe et 25 mètres cible mobile pour les carabines, pour l'option arc une cible fixe à 10 et 15 mètres et pour l'option vénerie la reconnaissance de 26 fanfares de trompes de chasse.

La présidence du jury était assurée par le président de l'association du Haut-Rhin, M. Daniel Mourterot.

Promotion Yves Coquillot

RÉSULTATS 2023

- 15 médailles d'OR «Carabine»
- 12 médailles d'OR «Arc»
- 3 médailles d'OR «Vénerie»

Major de promotion

Triple médaillé OR

«Carabine - Arc - Vénerie»

Thibaut de Rambures

Double médaillés OR

«Carabine - Arc»

Patrice Delaporte, Yannis Marzolf, Arnaud Wittersheim

Médaillés OR «Carabine»

Amaury Grenot, Claude Levresse, Jacques Herfeld, Clément Gyss, Sabrina Rosin Frédéric Lienhard, Marilyne Meyer Arnaud Tabak, Gwenaëlle Muhlheim, Paul-Antoine Pfister; Jean-Marie Weissrock

Médaillés OR «Arc»

Miassa Amrouchene, Maurice Reinagel Eric Caspar, Jean-Paul Dettwiller, Giuseppe Fimognari, Bruno Keiff, Richard Dollinger, Philippe Ledermann

Médaillés OR «Vénerie»

Gabriel Amberger, Annick Kress

Contact : Hubert Chatelet - Responsable BGG AD 67 - ABRCGG - 06 12 67 29 58

Le mot du président de l'ABRCGG, Bruno Keiff

Les candidats ont démontré leur engagement envers la chasse responsable et leur respect des normes de sécurité en vigueur. Cet examen est une étape importante pour devenir

un chasseur de Grand Gibier qualifié et responsable, et nous sommes convaincus que les chasseurs de Grand Gibier qui respectent scrupuleusement les règles ont un rôle essentiel à jouer dans la conservation de notre environnement et la protection de notre patrimoine naturel.

Nous tenons à féliciter tous les candidats pour leur réussite à cet examen et nous les encourageons à continuer à apprendre et à se perfectionner en matière de chasse responsable. Nous espérons que cette expérience leur a permis de mieux comprendre l'éthique de la chasse et les

pratiques de sécurité.

Nous tenons également à remercier tous les professionnels et bénévoles qui ont contribué à la réalisation de cet examen dans des conditions optimales.

L'ensemble de l'association a également profité de l'occasion pour honorer M. Hubert Chatelet responsable de l'organisation du brevet dans le Bas-Rhin depuis 10 ans.

L'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier est fière de ses brevetés et continuera de travailler à la promotion d'une chasse responsable et durable.



L'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier

Inscription
en ligne



Le Challenge de Tir 2023

(Ouvert à tous les chasseurs dont le permis de chasse est valide
pour la saison 2023/2024, dans la limite de 80 Candidats)

Le samedi 16 septembre 2023 à partir de 8h

Rendez-vous au



1 rue du Canal, 67490 DETTWILLER

DE NOMBREUX LOTS ET CADEAUX VOUS ATTENDENT

Bulletin d'inscription à envoyer avant le 10 septembre 2023



Brestenbach Loic 2 RUE DU TEMPLE
67590 SCHWEIGHOUSE SUR MODER

Accompagné d'un chèque à l'ordre de l'ABRCGG en règlement du droit d'inscription

Informations

Nom : Prénom :

Téléphone : Email :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de permis (obligatoire) :

Date de naissance (obligatoire pour le classement dans la catégorie jeune de 16 à 22 ans) :

Lieu de naissance :

Droits d'inscription

Membre 2023 ABRCGG N° : 15€

Chasseur ou tireur sportif : 25€

Classement par équipe 3 personnes : Nom de l'équipe

Repas + Dessert 17 € Nb de repas : x 17€ =

info@abrcgg.fr - +33 (0)7 86 38 51 87

www.abrcgg.fr



Procès-Verbal du Conseil d'Administration (CA) de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)

du 6 mars 2023 à 19h00 à Geudertheim

Membres du Bureau présents :

Frédéric OBRY (Président), Aliette SCHAEFFER (Vice-Présidente), Christian MULLER (Vice-Président), Marc SCHIRER (Secrétaire), Samuel BALZER (Trésorier), Pascal KENTZINGER (Trésorier-Adjoint)

Administrateurs présents :

Patrick CAUSSADE, Christian HECKEL, Bruno KEIFF, Charles KLEIBER, Bernard SCHNITZLER, Roland SCHOEFFLER, Éric TRENDEL, Roland VETTER,

Absents excusés :

Michel PAX (pouvoir à Frédéric OBRY) et Christophe SCHMITT (pouvoir à Christian MULLER)

Invité :

Alexandre DERREZ (Directeur)



1. Approbation du PV du CA du 06 février 2023

Le procès-verbal du CA du 06 février 2023 est adopté à l'unanimité.

2. Abonnement à Perspectives Agricoles

Le Conseil décide de ne pas renouveler l'abonnement.

3. Point corvidés

Le prochain cahier des charges comprendra l'obligation des locataires de participer à la régulation des corvidés, obligation qui figurait déjà dans le cahier des charges précédent.

Le conseil est d'avis d'associer davantage le monde agricole et les communes à la lutte contre les corvidés qui ne peut aboutir que s'il existe un véritable partenariat.

Les dégâts commis par les corvidés sont très largement supérieurs aux dégâts de sangliers.

4. Réunion des Groupes Sectoriels

La baisse de la densité des cervidés est une réalité d'autant plus préoccupante qu'avec le pourcentage de daguets qui sont tirés, c'est une partie du capital qui est prélevé.

Le conseil propose de réunir tous les groupes sectoriels à la FDC 67 entre le 15 et le 25 mars 2023 pour définir une position commune qui sera défendue lors de la discussion des futurs plans de chasse.

5. Point exposition des trophées

Le conseil valide le budget prévisionnel dont le président détaille préalablement

les différents postes.

6. Exposition des trophées (dispositions à prendre)

L'exposition des trophées a été une réussite de l'avis de tout le monde, bien qu'elle ait été quelque peu excentrée.

La fréquentation a été moyenne le samedi, mais très importante le dimanche.

Chacun fera des propositions pour la prochaine exposition.

7. Subvention (Club Français des Épagneuls de Munster et Langhaar – CFEML)

Le conseil décide d'accorder une subvention de 300 € au CFEML pour l'organisation de la manifestation (test d'aptitude naturel et brevet de chasse pratique).

8. Divers

L'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier (ABRCGG) organisera un tournoi de tir au Cyné'Tir sous contrôle des opérateurs et prendra en charge 10 % du montant de la séance.

L'ABRCGG cherche d'autre part un endroit pour installer un sanglier courant.

Celui-ci pourrait être installé à proximité du Ball-trap dans la forêt du Herrenwald, mais nécessite auparavant une étude de faisabilité.

Une décision sera prise ultérieurement.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

*Le Président, Frédéric OBRY
Le Secrétaire, Marc Schirer*

Procès-Verbal du Conseil d'Administration (CA) de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)

du 3 avril 2023 à 19h00 à Geudertheim

Membres du Bureau présents :

Frédéric OBRY (Président)
Aliette SCHAEFFER (Vice-Présidente)
Marc SCHIRER (Secrétaire)
Samuel BALZER (Trésorier)
Pascal KENTZINGER (Trésorier-Adjoint)

Administrateurs présents :

Christian HECKEL, Bruno KEIFF, Charles KLEIBER, Christophe SCHMITT, Bernard SCHNITZLER, Roland SCHOEFFLER, Éric TRENDEL, Roland VETTER

Absents excusés : Patrick CAUSSADE (pouvoir à Marc SCHIRER), Christian MULLER (pouvoir à Aliette SCHAEFFER) et Michel PAX (pouvoir à Frédéric OBRY)

Invité :

Alexandre DERREZ (Directeur)



1. Approbation du PV du CA du 06 mars 2023

Le procès-verbal du CA du 06 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

2. Assemblée Générale du 15 avril 2023

- Proposition de résolutions :

Le Conseil approuve le détail des résolutions tel qu'il résulte du bulletin de vote proposé, ainsi que les montants qui y figurent (timbre fédéral, suivi de territoire, FARB).

- Arrêté de la liste des droits de vote :

La liste des droits de vote est arrêtée au total de 1791 voix représentant 41 dossiers de vote.

- Déroulé de l'AG :

Madame la Préfète a annoncé sa venue à l'Assemblée Générale.

Les cornistes seront présents, de même que les trompes de chasse qui s'entendront pour intervenir à bon escient.

3. Réalisation des promesses de campagne

Le Président passe en revue toutes les actions qui ont été menées depuis un an ou qui sont en cours de réalisation.

4. Prix de l'assurance Responsabilité Civile chasse

Le Groupe CLC propose que l'assurance Responsabilité Civile chasse soit souscrite en même temps que la validation du permis de chasser et ce, au prix de 22 €.

Elle sera offerte aux nouveaux permis de chasser, à savoir :

- les candidats qui ont obtenu 31 points sur 31 à l'examen,
- les jeunes chasseurs de moins de 30 ans,
- les femmes.

5. Kit trichine

Le prix d'une analyse trichine est actuellement de 7 €. Avec l'augmentation du prix de ces analyses réalisées par les laboratoires vétérinaires, le coût supporté par la FDC 67 ne correspond plus du tout à ce montant.

Le conseil décide de fixer à 8 € le prix des prochains kits qui seront vendus.

Les anciens kits (avant le n° 33 000) ne seront plus valables à compter du 1er juillet 2023.

6. Divers

L'audit énergétique du siège de la FDC 67 a été fait, ce qui a permis d'objectiver les points qui pourraient être améliorés afin de diminuer notablement la consommation énergétique du bâtiment.

Des devis seront demandés à diverses entreprises afin que les travaux puissent être décidés en connaissance de cause.

Une commande de stylos à l'entête de la FDC 67 sera également lancée.

La prochaine réunion du CA aura lieu le mardi 2 mai 2023 à 19h00.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

*Le Président, Frédéric OBRY
Le Secrétaire, Marc Schirer*



Procès-Verbal du Conseil d'Administration (CA) de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)

du 5 mai 2023 à 19h00 à Geudertheim

Membres du Bureau présents :

Frédéric OBRY (Président)
Aliette SCHAEFFER (Vice-Présidente)
Christian MULLER (Vice-Président)
Marc SCHIRER (Secrétaire)
Samuel BALZER (Trésorier)
Pascal KENTZINGER (Trésorier-Adjoint)

Administrateurs présents :

Patrick CAUSSADE, Christian HECKEL
Bruno KEIFF, Charles KLEIBER, Michel PAX, Bernard SCHNITZLER, Roland VETTER

Absents excusés :

Christophe SCHMITT (pouvoir à Christian MULLER), Roland SCHOEFFLER (pouvoir à Frédéric OBRY) et Éric TRENDEL (pouvoir à Aliette SCHAEFFER)

Invité :

Alexandre DERREZ (Directeur)

1. Approbation du PV du CA du 3 avril 2023

Le procès-verbal du CA du 3 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

2. Débriefing de l'Assemblée Générale du 15 avril 2023

De l'avis général recueilli auprès de nombreux participants, l'Assemblée Générale a été parfaitement organisée et réussie.

Un tour de table est fait sur les personnes qui pourraient être invitées lors de la prochaine AG (monde politique, associatif, etc.).

3. Choix de la salle pour la réception de la messe de Saint Hubert du 3 novembre 2023

Le Président propose au CA le choix d'une salle pour la réception suivant la messe de Saint-Hubert du 3 novembre 2023. Cela pourrait être le mess des officiers, Place Broglie, situé idéalement par rapport à la cérémonie, la Ville de Strasbourg ne souhaitant pas soutenir cette soirée et en raison de la modestie des salles proposées par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

En cas de validation par le CA, cette solution serait proposée au Groupement des Officiers de Louveterie du Bas-Rhin et l'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier (ABRCGG).

Monsieur Bruno KEIFF décline cette proposition et rappelle que ce choix relève de la compétence de l'ABRCGG et des louvetiers, organisateurs de cette manifestation, ce dont le conseil prend acte.

4. Proposition REPROLAND (copieur)

Le conseil examine la proposition de REPROLAND destinée à remplacer le copieur actuel qui présente des signes de fatigue.

D'autres sociétés seront également consultées afin qu'une décision puisse être prise prochainement.

5. Centenaire de la revue La Chasse en Alsace

Le directeur de la revue (dont la FDC 67 est partenaire) souhaite organiser une manifestation pour le centenaire de la revue.

Ce sera l'occasion d'inclure les responsables politiques qui soutiennent la chasse.

6. Subventions (UDUCR 67 – GGC Niederbronn-les-Bains – SLC La Sélestadienne)

Le conseil décide d'allouer une subvention de 1 200 € à l'UDUCR 67.

Le GGC de Niederbronn-les-Bains sollicite également une subvention pour l'achat de 15 big-bags de pierres à sel au prix de 3 300 €. Il est décidé de lui allouer un montant de 1 500 € sur présentation de facture.

Le conseil décide enfin d'allouer une subvention de 1 500 € à la SLC La Sélestadienne qui a joint les factures d'ores et déjà exposées à sa demande.

7. Herrenwald

Une réunion sur le fonctionnement du Herrenwald sera organisée avec Bernard SCHNITZLER, Aliette SCHAEFFER, Samuel BALZER et Romain WEINUM.

La chasse du Herrenwald sera dédiée aux jeunes chasseurs (chasse école) et une commission décidera des participants aux actes de chasse et de leurs modalités.

8. Divers

Le groupe sectoriel 1 a validé la demande d'augmentation des prélèvements de l'ONF sur la zone noyau du secteur 1, ce qui est dommageable compte tenu de l'état déplorable de la population de cervidés à cet endroit.

Seuls 5 C3 ont pu être prélevés dans la zone noyau, ce qui démontre à quel niveau la population de cervidés est tombée.

Le Président rappelle que le groupe sectoriel est censé défendre les chasseurs de sorte qu'il sera de fait impossible de défendre les chasseurs du noyau 1 si eux-mêmes approuvent les prélèvements excessifs qui leur sont demandés.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

*Le Président, Frédéric OBRY
Le Secrétaire, Marc Schirer*

À PARAÎTRE

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO D'IC67

Tableaux de chasse

Résultats des enquêtes tableaux de chasse pour la saison
2022/2023

Opération

« Sauvons les faons »

Une quarantaine de faons ont pu être sauvés
grâce à la détection thermique par drones...
nous en reparlerons.



Salon de la chasse à Kolbsheim

De nombreuses personnalités nous ont fait
l'honneur de nous rendre visite sur le salon de
la chasse et de la pêche à Kolbsheim le 11 juin.



Opération perdrix 2023



Et bien d'autres
sujets encore...

Carpaccio de chevreuil et son jaune d'œuf confit

Recette de Jérôme Kohler
Auberge du Cheval Blanc
à Westhalten (68)

POUR 4 PERS - PRÉPARATION : 30 MN

CUISSON : 1H30 MN

DIFFICULTÉ : ★☆☆



INGRÉDIENTS

- 400 g de gigot de chevreuil
- 1 échalotte ciselée
- 50 g de parmesan
 - Ciboulette
 - 4 œufs
- Huile aromatisée

Vinaigrette noisette

- 1 cc de moutarde forte
- 10 cl de vinaigre de Xérès
- 10 cl d'huile d'olive
- 10 cl d'huile de noisette
- Sel, poivre

Jaune d'œuf confit

Mettre les jaunes d'œufs au bain-marie à 65°C dans un récipient rempli d'huile pendant une à deux heures

Utiliser de l'huile aromatisée et adapter le temps de cuisson pour changer la texture à votre volonté

Dressage

Couper de très fines tranches de chevreuil

Étaler sur une assiette et badigeonner de vinaigrette noisette

Parsemer d'échalote ciselée, de copeaux de parmesan et de ciboulette hachée

Garnir avec le jaune d'œuf confit


AUBERGE DU
CHEVAL BLANC
FAMILLE KOEHLER | DEPUIS 1785



Pinot Noir 2019
«LH#louloukiki», AOC Alsace,
Maison Jean Huttard

optim
home



Michel VITAL

Votre conseiller en immobilier

Habitation ancien, neuf, viager, commerces et entreprises

www.vital.optimhome.com • 06 35 79 18 18

Je vous accompagne dans tous vos projets immobiliers

Restaurant
"Im Buerehoft"
Victor, Justine & Leon

Tarte flambée 100% artisanale
 au feu de bois
 Cuisines Alsacienne mijotée
 L'amour du fait maison

Grande terrasse d'été



Sur réservation :
 Tél: 03 88 51 13 83
 Por: 06 33 36 66 05

3 rue Principale 67170 Rottelsheim

 Suivez nous sur Facebook



Votre concessionnaire QUAD POLARIS
 vous présente ses quads spécialement adaptés pour la chasse



JOST
 Rte Ecospace
 MOLSHEIM
 03 88 38 32 99
 www.jost-sa.com

En matière de chasse, comme en communication un bon partenaire ça compte !



Stéphane Bourhis
 Conseil en Communication,
 Réseaux Sociaux, Influence



REDACT
 L'ESPRIT ET LA LETTRE

www.red-act.com
 Tél 06 11 32 29 07

PARMENTIER IMPRIMEURS
 concepteurs de votre communication

1 rue Gutenberg 67610 LA WANTZENAU
 info@parmentier-imprimeurs.com
 www.parmentier-imprimeurs.com
 03 88 96 31 69

Le conseil et l'expertise en :

- + OFFSET
- + ROTO
- + NUMÉRIQUE
- + ÉTIQUETTES ADHÉSIVES
- + STUDIO GRAPHIQUE
- + PACKAGING
- + ROUTAGE ET LOGISTIQUE
- + CO-PACKING ET SERVICES

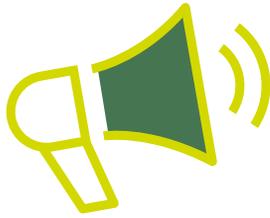
VOTRE IMPRIMEUR 100% ECO-RESPONSABLE

 CONSEIL & OPTIMISATION
 IMPRESSION OFFSET & NUMÉRIQUE
 LOGISTIQUE SUR MESURE
 STUDIO CRÉATION GRAPHIQUE

 **Éphéméride**

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

JUILLET				AOÛT				SEPTEMBRE			
1	juillet	04h30	à 22h34	1	août ☉	05h02	à 22h07	1	sept. ☉	05h45	à 21h11
5	juillet	04h33	à 22h33	5	août ☽	05h08	à 22h01	5	sept ☽	05h51	à 21h03
10	juillet	04h37	à 22h30	10	août ☽	05h14	à 21h52	10	sept ☽	05h58	à 20h53
15	juillet ●	04h42	à 22h26	15	août ●	05h21	à 21h44	15	sept ●	06h05	à 20h42
20	juillet ●	04h47	à 22h22	20	août ●	05h28	à 21h35	20	sept ●	06h12	à 20h31
25	juillet ☾	04h53	à 22h16	25	août ☾	05h35	à 21h25	25	sept ☾	06h19	à 20h21



CHIENS

- Portée de chiots Drathaar nés le 21/03/23 disponible en juin. Parents bons chasseurs. LOF de la mère : 7 DRA 44379/0. Seront pucés, vaccinés et certifiés en bonne santé. Reste 3 mâles et 2 femelles. Visible sur Wasselonne 67310. **Tél. 06 79 80 92 79**
- A réserver chez particulier chiots Rouge de Bavière nés mi-avril. Parents LOF. N° mère LOF 6BAY.GEB 955/250. **Tél. 06 08 80 77 85**
- Vends chiots Petit Munsterlander, LOF, pucés, vaccinés, dysplasie sur les 2 parents, très bonnes origines chasses. Parents donnant de la voix sur grand gibier, également quêtes, arrêt et rapport petit gibier. Mère 250269602379610 **Tél. 06 83 32 20 22**
- Particulier vend portée de 5 chiots braque allemand marron-blanc truités. Nés le 15 04 2023. Excellentes origines chasse. Parents LOF. LOF de la mère : BR.AL. 108138/22778 Visibles à Drusenheim. **Tél. 06 81 66 39 54**

ARMES/OPTIQUES

Extrait de la note de la Fédération Nationale des Chasseurs

A partir du 1er août 2018 :

a) Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier. Il doit la faire livrer chez un armurier proche du particulier qui est l'acquéreur. Ce dernier viendra la récupérer afin que l'armurier puisse faire les vérifications du FINIADA (Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes), du permis de chasser et de la validation. Toutefois l'armurier pourra aussi expédier l'arme par voie postale à l'adresse de l'acquéreur, une fois les contrôles réalisés. Cette consultation aura un coût forfaitaire nécessaire en raison du temps passé.

b) Pour un particulier qui veut vendre son arme à un autre particulier, il peut aussi passer par un courtier (type Naturabuy) qui sera agréé par le ministère de l'Intérieur et qui sera chargé d'effectuer les contrôles nécessaires y compris la consultation du FINIADA.

Dans ce cas, une fois les contrôles effectués et l'autorisation donnée par le courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale.

- Vends carabine Mauser 66 s cal 7x64 très bon état stecher avec lunette Schmidt et Bender Zenith 2,5-10x56 réticule illuminé avec montage à crochet. Prix : 3400 €. **Tél. 06 85 89 51 20**
- Vends mixte Kettner 12/70/7x65R. Bon état. Belle gravure. Lunette Bushnell 10x50. Prix : 1300 € à débattre. 30 balles offertes + 10 Brenneke. **Tél. 06 85 91 33 55**
- Vente d'une carabine Steyr Mannlicher Pro calibre 30-06 avec lunette Kahles Hélià 1-5x24i. Pour plus de précisions, l'annonce est consultable sur NaturaBuy. Prix de vente : 1800 €. **Tél. 06 07 03 08 19**
- Vends carabine Mercury modèle saphir cal.30.06+lunette d'affût 3-12x56+réducteur de son. Prix : 1600 €. **Tél. 06 46 50 18 27**
- Vends Carabine BROWNING Modèle BPR calibre 30/60 avec lunette de battue microdot 1-8x24 point rouge. **Tél. 06 87 07 10 84**
- Vends cause cessation CZ 550 Luxus 7X64 avec 2 montages pivot. EAW colliers diam. 30. Permet pack affût battue avec même arme. Très peu tiré. Très bon état. Prix de l'ensemble : 990 €. **Tél. 06 71 61 48 73**
- Vends Vision Nocturne FALCON NCS-03 pour observation et plus de renseignement au **06 87 07 10 84**
- Vends fusil état neuf, calibre 12, chambré 76, semi-automatique Verney-Carron. Prix : 400 €. **Tél. 06 08 31 29 96**
- Achète carabine basculante de type kipplauf, à partir du calibre 7/65, équivalent ou supérieur. Etudie toutes propositions. Contacter le **06 28 92 30 68**
- Vends carabine Bergstutzen Krieghoff, calibre 9,3 X 74 et 5,6 X 57 + Lunette ZEISS 8 X 56 . Très bon état. Prix : 2000 €. **Tél. 06 13 77 59 83**
- Vends carabine Steyr Mannlicher stutzen cal.7x64 avec lunette de battue 1-x24. Prix : 2200 €. **Tél. 06 46 50 18 27**
- Vends carabine Mercury modèle saphir (trou de pouce) cal.30-06+lunette 3-12x56+réducteur de son. Prix : 1600 €. **Tél. 06 46 50 18 27**
- Vends Carabine semi-automatique Benelli Argo E. Calibre 7x64. La carabine a été complètement révisée par mon armurier. Etat proche du neuf. Ideal pour jeune chasseur. Prix : 800 €. **Tél. 06 30 10 96 80**

DIVERS

- Suite décès, de très nombreux bois de chevreuils, dont certains très originaux, ainsi que des défenses de sangliers et des planchettes (« Brettele ») pour trophée de cerf, sont à vendre. Photos sur demande. **Tél. 06 10 86 29 99**
- Vends 2 parquets de pré lâchers en bois traité, 2m x2m x0,50m pour perdreaux ou faisans, totalement grillagés avec compartiment meneur cadénassable + abreuvoirs + seaux agrainoirs + mangeoires. Très bon état : 200 €. **Tél. 06 80 42 31 25**
- Vends bac à gibier état neuf conçu pour voiture Suzuki Jimny année 2007. Prix : 120 €. **Tél. 06 71 92 35 35**
- A vendre machine à trancher, marque suisse. Prix : 400 € à débattre. **Tél. 06 71 92 35 35**
- Vends Isuzu pick-up Dmax 4x4 crew2, 5ls, vert, 4 portes, 2007, 8ch, 285000 km, moteur 156500 km. Prix : 8500 €. Factures concessionnaire. **Tél. 06 80 68 81 23**

CHASSE

- Chasse de + de 2 000 ha vallée de la Bruche, recherche partenaires sérieux avec esprit d'équipe. Cerfs, chevreuils, sangliers, canards. Nombreux miradors, chambre froide et refuge confortable. Bonne ambiance. **Tél. 06 85 40 56 78**
- Pour la nouvelle saison 2023, je cherche à être partenaire ou permissionnaire dans une chasse en plaine ou mixte, petit et gros gibier. Je suis de Geispolsheim 67118 et je cherche dans un rayon de 30 à 45 min. J'aimerais passer des bonnes journées de chasse et de convivialité où bien évidemment éthique de chasse et esprit d'équipe seront respectés. **Tél. 06 51 26 46 96**
- Propose accès chasse à jeune chasseur contre aides entretien territoire, région Saverne. Candidature par mail : geko67@laposte.net
- Cherchons partenaire femme ou homme. Territoire de plus de 2000 ha. **Tél. 06 08 05 97 82**
- Chasseur avec 27 ans de pratique recherche place de garde-chasse dans la vallée de la bruche. Disponible de suite **06 22 60 16 04**
- Association secteur Bischwiller cherche partenaires pour nouveau bail. Chasse mixte petit/grand gibier environ 1000 ha dont 500ha boisés. Tel **06 19 20 30 67**



220 caractères maximum (espaces compris).
 Délai de dépôt : le 10 du mois précédant la parution par courrier ou par mail :
valerie.villard@chasseurdefrance.com



EBER
distribution

Large choix de miradors d'affût et d'échelles de battues.
Prix attractifs à découvrir sans tarder!



11, rue des Prunelles
ZA des Prunelles
67120 Dorlisheim
Tél: 06.85.53.97.03

Du Lundi au Vendredi 9h00 - 12h00 /14h00-19h00
www.hillman.fr



ESPACE-Chasse
AMÉNAGEMENT DE TERRITOIRE
MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS
CYNÉGÉTIQUE



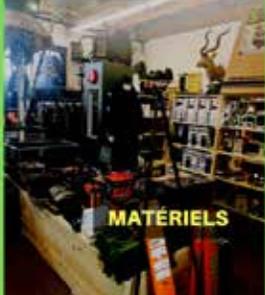
VÊTEMENTS
Hommes et Femmes

REMISE -10% SUR LES VÊTEMENTS
REMISE -5% SUR LES OPTIQUES ET CAMÉRAS
VALABLE JUIN - JUILLET 2023 EN MAGASIN SUR PRÉSENTATION DE L'ANNONCE



HIKMICRO
Thermal Monoculars, Binoculars, Scopes





MATÉRIELS

WWW.ESPACE-CHASSE.FR
4 rue des écoles
67240 SCHIRRHAIN
Lundi:
sur R.D.V
Mardi au vendredi
10h_12h et 14h_18h
Samedi:
9h à 12h
*Season battue vend/sem
horaires modifiés*
CONTACTS:
JOËL 06.29.57.41.44
MAGASIN 06.27.65.17.87



FRANKONIA

FÊTE DE LA CHASSE ET DU TIR
dans nos filiales Ensisheim et Vendenheim

du **5 au 9 SEPTEMBRE** prochain
(dans le respect des gestes barrières et en conformité avec la réglementation)

AU PROGRAMME :

- Intervenants comme Blaser, Swarovski, Browning, Pulsar...
- Le monde de la chasse sera représenté par la fédération, l'ANCGG, les piégeurs, les conducteurs de chiens
- Un grand jeu avec de nombreux lots à gagner
- De nombreuses offres promotionnelles (textile, munitions, armes...)
- Un cadeau offert pour tout passage en caisse
- Tarif dégressif sur la munition et un ciblage d'une valeur de € 25,- offert



WALD & FORST Sauenstoff, Goudron végétal,
Pour badigeonner des arbres adéquats à une hauteur d'environ 50-100 cm. Le gibier (cerfs et sangliers) est alors attiré de loin. Les arbres badigeonnés sont utilisés par les sangliers comme lieu de festin.

No. 2015693, 2,0 kg	12,99 €
No. 2015694, 2,5 kg	14,99 €
No. 2015695, 5,0 kg	29,99 €



frankonia.fr

VENTE PAR CORRESPONDANCE:
Tél 03 89 83 25 50
mail@frankonia.fr

VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA:
18, rue du Château
68190 Ensisheim
Tél 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Tél 03 90 20 34 50

Au Crédit Mutuel, vous êtes vraiment couvert au quotidien.

Bricolage, loisirs, sport,
tâches domestiques...

Avec l'Assurance

Accidents de la Vie⁽¹⁾,

protégez votre
famille des accidents
du quotidien.

Crédit photo : Getty Images.

Crédit  Mutuel

(1) Voir modalités, garanties et exclusions éventuelles dans la notice d'information disponible auprès de votre Caisse.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 N° Orias : 07 003 758. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de ACM IARD SA, entreprise régie par le Code des assurances.